



GOVERNEMENT

*Liberté
Égalité
Fraternité*



Dossier de presse

29 JANVIER 2021

Comité interministériel à la ville



Sommaire

- p. 03 Éditoriaux
- p. 05 Ce qu'il faut retenir du Comité interministériel à la ville
- p. 06 La géographie nationale de la politique de la ville
- p. 07 Les chiffres clés de la politique de la ville
- p. 08 Le comité interministériel à la ville : c'est quoi ?
- p. 09 4 questions à Nadia Hai
- p. 10 Sécurité et prévention de la délinquance
- p. 14 Logement et cadre de vie
- p. 20 Education et petite enfance
- p. 23 Emploi, insertion professionnelle et attractivité économique
- p. 28 Cohésion sociale
- p. 34 Les mesures du Plan France relance dans les quartiers
- p. 37 La politique de la ville : une méthode en faveur de l'égalité des chances
- p. 38 Les résultats en cartes

Éditorial



Un jour, la crise sanitaire sera derrière nous. Pour autant, il y a une autre crise, endémique celle-là, que nous devons affronter, c'est la crise de l'égalité des chances. Cette crise affaiblit la République comme le virus affaiblit les organismes. Le Président de la République et mon Gouvernement avons décidé de lutter avec une énergie redoublée contre tous les freins à l'émancipation de chacun.

Près d'un Français sur dix vit dans un quartier où la cohésion urbaine est un défi de tous les jours. Malgré quarante années de politique de la ville, les difficultés continuent de se concentrer dans certains quartiers et la promesse républicaine s'y trouve écornée.

Le mandat d'Emmanuel Macron aura affronté bien des crises mais la volonté de restaurer la République, qui était au cœur de son projet présidentiel, n'a jamais faibli. Le Comité interministériel à la ville est bien l'incarnation de cette volonté présidentielle : restaurer la République dans les quartiers et parvenir à l'émancipation de tous les habitants.

Depuis 2017, les premiers résultats sont là, et l'Etat intervient aujourd'hui dans plus de 1.500 quartiers politique de la ville. Pour autant, la crise sanitaire comme la montée de l'insécurité et l'aggravation de la menace séparatiste ont montré que le pire prospère en profitant des fragilités territoriales.

C'est la raison pour laquelle le Gouvernement s'engage avec la plus grande ambition pour non seulement améliorer le cadre de la vie quotidienne pour les habitants des quartiers, mais apporter des solutions concrètes aux besoins de ces territoires.

Pour être à la hauteur de cette ambition nationale, 1% du plan de relance, soit un milliard d'euros, va directement bénéficier aux habitants de ces territoires, avec une priorité donnée à la jeunesse.

Le 2 octobre 2020, aux Mureaux, le Président de la République réaffirmait cette promesse d'émancipation qui nous fait aimer la République. C'est cette même promesse, inscrite au cœur de la devise républicaine gravée sur le fronton de toutes les mairies de France, à laquelle le Comité interministériel à la ville donne aujourd'hui les moyens de se réaliser.

Au-delà des 1 milliards d'euros du plan de relance, nous annonçons aujourd'hui un ensemble de mesures nouvelles, portant l'effort de l'Etat sur les deux ans qui viennent à plus de 3,3 milliards d'euros. L'objectif du Gouvernement est clair : l'égalité sur tous les territoires et pour tous nos concitoyens. A l'égalité face à la Loi de la République et aux devoirs des citoyens doit répondre l'égalité des chances si la République veut tenir ses promesses.



Jean Castex
Premier ministre

Éditorial



Depuis 2017, suite au lancement de la mobilisation nationale pour les habitants des quartiers voulue par le Président de la République, le Gouvernement s'emploie à faire de l'égalité des chances une réalité pour les 5,5 millions d'habitants des quartiers et à changer durablement le visage de ces territoires de la République.



Jacqueline Gourault
ministre de la Cohésion
des territoires et des
Relations avec
les collectivités
territoriales

Les politiques mises en œuvre depuis trois ans sont à la hauteur de l'ambition de transformation que le Gouvernement porte pour les 1 514 quartiers prioritaires de la politique de la ville, avec d'ores et déjà des effets visibles sur le terrain : dédoublement des classes pour 300 000 élèves, accompagnement global de 545 000 élèves dans les cités éducatives, aide à l'embauche de 38 000 demandeurs d'emploi au titre des emplois francs, travaux déjà réalisés dans 10 000 logements dans le cadre du NPNRU et des policiers supplémentaires pour une sécurité renforcée au bénéfice de 1 million d'habitants.

Si la crise sanitaire a révélé ou accentué des fragilités territoriales, le Gouvernement s'est fortement mobilisé pour en limiter les impacts économiques et sociaux et ce, dans tous les territoires et pour tous les Français. Des moyens exceptionnels ont été engagés pour faire face à l'urgence, aider les ménages les plus modestes, soutenir les associations de proximité dans leurs actions solidaires, lutter contre la fracture numérique et le décrochage scolaire, et offrir aux jeunes des quartiers des activités en bas d'immeubles, comme avec l'opération « Quartiers d'été », et hors du quartier avec les colos apprenantes.

La tenue du Comité interministériel à la ville aujourd'hui traduit la volonté déterminée de poursuivre et d'intensifier les efforts déployés en direction des quartiers.

Le Gouvernement s'est engagé auprès des élus à consacrer 1 milliard d'euros du plan de relance aux quartiers : nous le ferons. Il ne s'agit pas seulement d'un effort budgétaire, mais bien d'un impératif de justice sociale et territoriale, afin que les dispositifs et mesures mis en place aient un impact réel sur le quotidien des habitants des quartiers.

La relance portée par l'Etat ne se fera pas sans les acteurs de la politique de la ville. Elle ne se fera pas non plus sans les élus ni les associations de terrain ni les acteurs économiques et surtout pas sans les premiers concernés, les habitants. Nous les avons pleinement associés et continuerons de le faire pour co-construire ensemble, par un changement de méthode, les solutions en faveur de ces territoires. Car nos quartiers sont des territoires vivants. Il n'appartient qu'à nous, collectivement, de les préserver au cœur de notre pacte républicain, social et solidaire, et de leur donner l'espoir d'un avenir meilleur.

Ce Comité interministériel à la ville est une étape importante qui doit nous permettre de tirer les leçons de la crise que nous traversons et de dresser des perspectives. Avec les nouvelles initiatives que nous annonçons aujourd'hui, nous préparons l'avenir des quartiers.



Nadia Hai
ministre déléguée
auprès de la ministre
de la Cohésion
des territoires et
des Relations avec
les collectivités
territoriales, chargée
de la Ville

Ce qu'il faut retenir

du Comité interministériel à la ville

3.3 Milliards pour les QPV décidés lors du CIV

7 nouveaux QRR et 180 policiers et gendarmes supplémentaires
Pour un total de 1 200 policiers et gendarmes dans 62 quartiers de reconquête républicaine

300 éducateurs spécialisés recrutés et 300 médiateurs formés pour réinvestir en priorité les quartiers de reconquête républicaine

Reconduction des quartiers d'été, vacances apprenantes et quartiers solidaires

2Mds€ d'abondement du nouveau programme national de rénovation urbaine pour des quartiers plus attractifs

100M€ d'investissements dans les équipements sportifs des quartiers et soutien de 6M€ pour les associations socio-sportives

400 Maisons France Services déployés d'ici 2022 pour garantir un accès aux services publics de proximité

60 maisons et centres de santé participatifs ouverts d'ici 2022 pour favoriser l'accès aux soins des habitants des quartiers

Orientation de la production de logements sociaux au profit d'une offre diversifiée dans les communes qui en comptent déjà plus de 40%

200 cités éducatives d'ici 2022 avec une ambition d'excellence pour chacun des élèves des quartiers

Au moins 1 internat d'excellence par département d'ici à 2022

Le bonus « territoire » pour l'ouverture d'une place de crèche sera revalorisé de 500€ pour le porter de 3 100€ à 3 600€. L'aide à la création de place sera quant à elle portée à 22 600 €.

120 millions pour doubler le nombre de contrats PEC dans les QPV

60 cités de l'emploi en 2021 et la poursuite du déploiement en 2022

500 conseillers supplémentaires dans les agences Pôle Emploi des quartiers pour un accompagnement renforcé des demandeurs d'emploi

700 millions pour l'emploi des jeunes des quartiers, dont 40M€ pour le financement de 2 500 postes dans le sport

LA GÉOGRAPHIE NATIONALE DE LA POLITIQUE DE LA VILLE

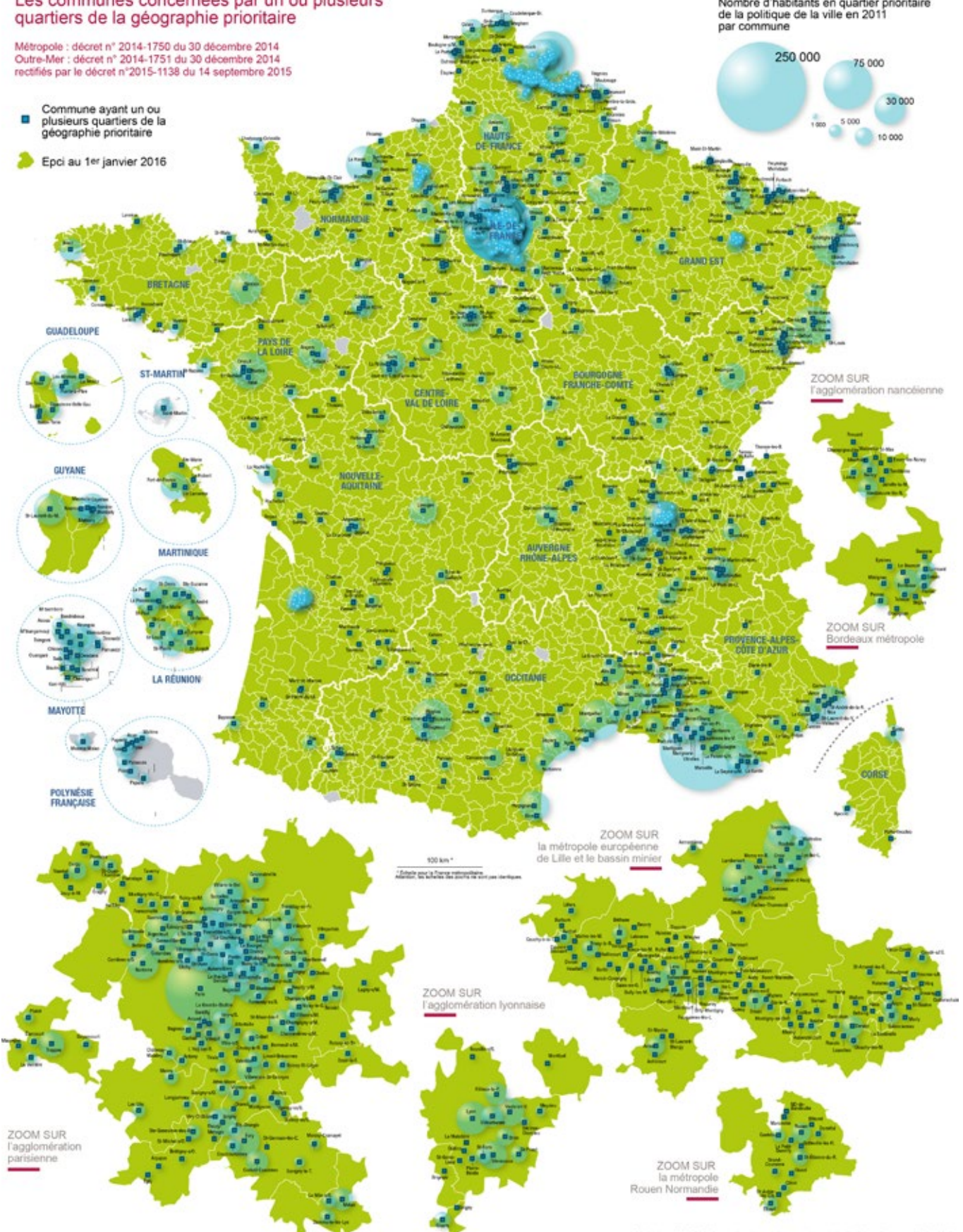
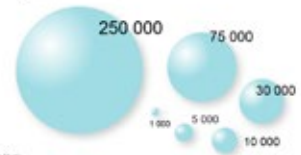


Les communes concernées par un ou plusieurs quartiers de la géographie prioritaire

Métropole : décret n° 2014-1750 du 30 décembre 2014
Outre-Mer : décret n° 2014-1751 du 30 décembre 2014
rectifiés par le décret n° 2015-1138 du 14 septembre 2015

- Commune ayant un ou plusieurs quartiers de la géographie prioritaire
- Epci au 1er janvier 2016

Nombre d'habitants en quartier prioritaire de la politique de la ville en 2011 par commune



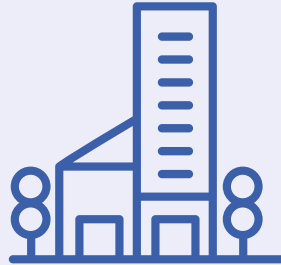
Réalisation : CGET-DST /Observation des territoires en politique de la ville-Cellule Carto pour l'ONPV, 2016

LES CHIFFRES CLÉS

DE LA POLITIQUE DE LA VILLE

1 514

QUARTIERS
PRIORITAIRES



5,4

MILLIONS
D'HABITANTS

SOIT  **8 %** DE LA POPULATION
FRANÇAISE



Part des moins
de 25 ans



TAUX DE PAUVRETÉ

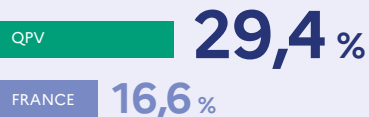
42 %

→ 3 fois

plus qu'ailleurs



Part des 16-25 ans
non scolarisés
et sans emploi



TAUX DE CHÔMAGE

QPV 22,5 %

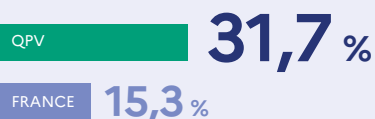
FR. 8,2 %

→ 2,5 fois

plus qu'ailleurs



Part des familles
monoparentales



Sources : Estimations démographiques 2016,
RP 2013, Enquête Emploi 2019.
6 Traitements : ANCT-ONPV

Le comité interministériel à la ville : c'est quoi ?

Sous la présidence du Premier ministre, le Comité interministériel à la ville réunit l'ensemble des ministres afin de définir, animer, coordonner et évaluer les actions de l'Etat dans le cadre de la politique de la ville.

DES MESURES NOUVELLES CONSTRUITES AVEC L'ENSEMBLE DES PARTENAIRES :

5 GROUPES DE TRAVAIL

du Conseil national des villes associant les maires de banlieues autour des enjeux clés :

- SÉCURITÉ ET PRÉVENTION DE LA DÉLINQUANCE
- LOGEMENT ET CADRE DE VIE
- EMPLOI, INSERTION ET ATTRACTIVITÉ ÉCONOMIQUE
- EDUCATION ET PETITE ENFANCE
- RENFORCEMENT DU LIEN SOCIAL (santé, mobilité, vie associative, valeurs de la république, culture, sport, citoyenneté, égalité Femmes/Hommes, lutte contre les discriminations...)

LE CONSEIL PRÉSIDENTIEL DES VILLES

LES ASSOCIATIONS NATIONALES D'ÉLUS (ADCF, FRANCE URBAINE, VILLE & BANLIEUE)

PLUS DE **40** ASSOCIATIONS

DES DÉPUTÉS ET SÉNATEURS

DES PERSONNALITÉS QUALIFIÉES

LE RÉSEAU DES PRÉFETS DÉLÉGUÉS À L'ÉGALITÉ DES CHANCES ET DES SOUS-PRÉFETS VILLE

PLUS DE **4 000** ACTEURS DE LA POLITIQUE DE LA VILLE SUR LA PLATEFORME LA GRANDE ÉQUIPE



4 questions à



Nadia Hai

ministre déléguée
chargée de la Ville



Pourquoi avoir décidé la tenue d'un Comité interministériel à la Ville ?

Le Comité interministériel à la ville, qui ne s'était plus réuni depuis 2013, se tient dans un contexte marqué par la crise sanitaire qui a révélé et accentué les inégalités territoriales, économiques et sociales dans les quartiers prioritaires. Elle a aussi mis en exergue des manques, en termes d'équipement de santé, de logement, d'accès aux espaces verts, etc. Face à l'urgence, nous avons déployé des moyens inédits pour protéger les habitants les plus modestes, préserver l'économie et faire vivre les solidarités, partout sur le terrain. A l'heure de la relance, ce Comité vient réaffirmer notre ambition : agir résolument en faveur de l'émancipation et de l'égalité des chances des habitants des quartiers, et renforcer l'attractivité, la cohésion urbaine et la mixité sociale.

En tant que ministre de la Ville, quel sens donnez-vous à votre action ?

Avec la mobilisation nationale pour les habitants des quartiers, le Gouvernement s'est fixé comme priorité l'amélioration du quotidien et du cadre de vie des habitants des quartiers. Nous avons engagé une série d'actions qui présentent d'ores et déjà des résultats tangibles. Nous devons poursuivre leur mise en œuvre, dans un dialogue régulier et direct avec tous les acteurs de terrain, dont je mesure l'engagement quotidien. Que ce soit à travers les Cités éducatives ou les Cités de l'emploi, nous faisons le pari d'une méthode innovante privilégiant les approches provenant du terrain et les logiques de parcours individuels, grâce auxquelles l'émancipation des habitants et de nos jeunes des quartiers devient possible.

En quoi le plan de relance constitue-t-il un enjeu fort pour les quartiers ?

Le plan de relance, dont 1 milliard d'euros bénéficieront aux quartiers, constitue une réponse inédite aux défis posés aux territoires prioritaires et un investissement massif pour l'avenir. Il vient accélérer la transition écologique des quartiers, qui doit être également sociale. Nous veillerons à ce que la relance crée les conditions d'un développement attractif, durable et résilient de nos quartiers, sur le long terme.

Ce plan viendra également renforcer l'action du Gouvernement en matière de logement, d'insertion des jeunes et d'égalité des chances, au seul bénéfice des habitants, pour leur assurer des conditions de vie dignes, dans leur quartier et dans leur ville.

Que va changer ce Comité interministériel à la Ville dans la vie des habitants ?

Ce Comité interministériel à la ville va très concrètement changer la vie des élèves, des demandeurs d'emplois, et des familles vivant dans les quartiers. Aux élèves, nous offrons un cadre de développement éducatif. Ce sont 200 cités éducatives qui seront créées d'ici la fin 2022, dont 120 déjà existantes. Aux jeunes et aux demandeurs d'emplois, nous offrons des solutions renouvelées, à travers le renforcement de l'apprentissage, de la formation et de l'insertion professionnelle. Aux familles, nous offrons un cadre de vie et des logements plus agréables à vivre, des équipements de santé, une plus grande proximité des services publics, des moyens supplémentaires pour accéder au sport et à la culture.



Sécurité et prévention de la délinquance

Garantir la tranquillité des habitants des quartiers, c'est d'abord offrir une réponse à un droit des habitants : celui de pouvoir vivre dans un quartier apaisé. Aucune vie sociale ne peut être harmonieuse et aucune action publique ne peut être efficace sans action résolue en matière de sécurité, de tranquillité publique et de prévention de la délinquance.

3 DÉFIS



26 %

des habitants des quartiers se sentent en insécurité, contre 10% ailleurs



52 %

des ménages résidant en QPV signalent qu'un équipement collectif a été détruit ou détérioré volontairement au cours des 12 derniers mois (contre 29 % des ménages des autres quartiers)



32 %

des habitants des quartiers jugent la présence locale des forces de l'ordre insuffisante (contre 18% hors QPV)

Renforcer la présence humaine et réinvestir le terrain

CE QUE NOUS FAISONS DEPUIS 3 ANS :

→ **Créer des quartiers de reconquête républicaine (QRR) avec des postes supplémentaires de policiers de la sécurité du quotidien**

Les quartiers de reconquête républicaine visent à renforcer les effectifs de force de l'ordre dans les quartiers les plus exposés à la délinquance, avec des policiers et des gendarmes plus expérimentés et mieux formés. 55 QRR ont été créés depuis 2017.

RÉSULTAT

974
policiers et gendarmes
 déjà affectés

[Carte en annexe](#)

AVEC LE CIV, LE GOUVERNEMENT VA :

→ **Créer 7 nouveaux quartiers de reconquête républicaine avec un renforcement des effectifs de police et de gendarmes**

180 nouveaux postes de policiers et de gendarmes seront créés dans 7 nouveaux quartiers de reconquête républicaine : La Ricamarie-Montrambert-Méline (42), Vaulx-en-Velin (69), Rillieux-la-Pape (69), Annemasse (74), Le Havre (76), Bonneville (74) et Libourne (33).

→ **Remettre des adultes formés à la médiation et à la prévention spécialisée dans les quartiers**

La nouvelle stratégie de prévention de la délinquance sera renforcée dans les quartiers prioritaires avec des actions de sensibilisation dès le plus jeune âge, la prévention des publics à risque de bascule et l'insertion des jeunes délinquants. Leur présence commencera à être visible dès l'été 2021.

300 médiateurs seront formés et 300 éducateurs spécialisés viendront renforcer les moyens humains, en priorité dans les QRR et ce en partenariat avec les collectivités.

→ **Abonder le FIPD de 10M€ pour soutenir les initiatives locales participant à la prévention de la délinquance.**

→ **Renforcer la prise en compte des enjeux de sécurité dans les programmes de renouvellement urbain.**

Des stratégies seront élaborées dans une quinzaine de territoires avec les collectivités pour que les enjeux de sécurité soient mieux pris en compte dans les projets de renouvellement urbain. Cette démarche confortera le renforcement des moyens humains déployés pour améliorer la sécurité et la tranquillité des habitants.

Traiter rapidement la délinquance du quotidien

CE QUE NOUS FAISONS DEPUIS 3 ANS :

→ **Lutter contre l'économie souterraine dans les quartiers les plus exposés**

La délinquance liée au trafic de drogue crée un fort sentiment d'insécurité. L'OFAS (Office français anti-stupéfiants) travaille à démanteler les réseaux, assécher les flux de stupéfiants et casser les circuits de blanchiment de l'argent issu de la drogue.

RÉSULTAT

560
millions d'euros
 d'avares criminels
 ont été saisis en 2019

AVEC LE CIV, LE GOUVERNEMENT VA :

→ Accélérer la lutte contre les stupéfiants et le démantèlement des points de deals

L'amende forfaitaire délictuelle (AFD) pour l'usage de stupéfiants permet de mettre fin à un sentiment d'impunité lié au faible niveau des poursuites. Plus de 31 000 AFD ont été dressées depuis la mise en place du dispositif en septembre 2020.

→ Renforcer la répression des rodéos urbains

Le phénomène des rodéos est une réelle nuisance subie au quotidien par les habitants des quartiers. La loi du 3 août 2018 a renforcé la lutte contre les rodéos motorisés. Les rodéos sont désormais punis de peines allant d'un an d'emprisonnement

et 15 000 € d'amende à cinq ans de prison et 75 000 € d'amende. Les forces de sécurité peuvent décider d'une immobilisation administrative du véhicule ayant servi à commettre l'infraction et la confiscation de celui-ci est obligatoire (sauf décision motivée). En 2020, ce sont 1 450 véhicules qui ont été saisis.

→ Renforcer la justice de proximité

Le développement de la justice de proximité doit permettre de mieux traiter la «petite délinquance du quotidien». 914 recrutements sont prévus en 2020 et 2021 et le nombre de délégués du procureur est doublé.

Prévenir et lutter contre la radicalisation

Afin de prévenir les risques de dérives radicales et séparatistes, dans chaque département, le préfet réunit 3 instances visant à suivre et prendre en charge les individus radicalisés ou en voie de radicalisation et à contrôler les foyers de séparatisme :

→ Le **groupe d'évaluation départemental (GED)**, qui réunit chaque semaine l'ensemble des services de renseignement, évalue le niveau de menace représenté par les individus signalés pour radicalisation, décide de leur inscription ou non au fichier des signalements pour la prévention de la radicalisation à caractère terroriste (FSPRT) et attribue le suivi de chacun des signalés considérés comme pouvant passer à l'acte à un service spécialisé suivant son niveau de menace ;

→ Si le GED estime qu'un individu présente des signes de radicalisation sans qu'il soit pour autant susceptible de passer à l'acte violent, il est orienté vers la **cellule départementale de prévention de la radicalisation et d'accompagnement des familles (CPRAF)** qui réunit, outre les services de renseignement, les services de l'Etat et du Conseil départemental en mesure d'apporter une réponse sociale afin d'éviter le basculement de l'individu dans la radicalisation violente ;

→ Enfin, à la suite de l'expérimentation des 15 plans de lutte contre la radicalisation dans les quartiers (PLR-Q) entre février 2018 et novembre 2019, la généralisation des **cellules départementales de lutte contre l'islamisme et le repli communautaire (CLIR)** permet d'établir une cartographie du séparatisme dans chaque département et, pour chaque structure identifiée (lieux de culte, écoles privées hors contrat, associations, etc.), de diligenter des contrôles en mobilisant l'ensemble des leviers de police administrative voire judiciaire.

RÉSULTAT

20 000 contrôles

452 fermetures
d'établissements

30 millions d'euros
de redressement

Instaurer un nouveau lien de confiance entre la population et les forces de l'ordre

CE QUE NOUS FAISONS DEPUIS 3 ANS :

→ 255 délégués à la cohésion police-population recrutés

Relais entre la population et les services de police et véritables acteurs de la prévention de la délinquance, les 255 délégués cohésion police population (DCPP) contribuent aujourd'hui directement à l'amélioration des relations entre la population et les forces de sécurité.

→ 32 centres de loisirs des jeunes sont opérationnels

→ 53 maisons de confiance et de protection des familles en zone de gendarmerie nationale

AVEC LE CIV, LE GOUVERNEMENT VA :

→ Accueillir 10 000 jeunes, en priorité issus des quartiers de reconquête républicaine, au sein des forces de sécurité

10 000 stagiaires supplémentaires issus des QRR dans les forces de la police nationale et la gendarmerie nationale : cadets de la République, réserves, stages de 3e, classes préparatoires intégrées, cordées de la réussite, apprentis, etc.

→ Rapprocher les Français et ceux qui les protègent : l'un des huit chantiers du Beauvau de la sécurité

Dans le cadre du Beauvau de la sécurité, et en cible avec la mesure 24 de la SNPD (Stratégie nationale de la prévention de la

délinquance) 2020-2024, le renforcement du lien entre la police et la population sera une priorité des politiques de prévention de la délinquance, par la multiplication des actions de contact et des temps d'échanges et de rencontre entre les forces de sécurité et les plus jeunes notamment.

→ Créer un groupe de travail dédié au lien forces de l'ordre-population animé par le Conseil national des villes

Ce groupe, qui doit réunir représentants des forces de l'ordre, associatifs et habitants doit permettre de donner un cadre institutionnalisé aux échanges et formuler des recommandations sur le sujet.





Logement et cadre de vie

Garantir l'équité territoriale aux habitants des quartiers prioritaires et faire progresser la mixité sociale, c'est leur donner la possibilité de vivre dans un logement digne, à un tarif abordable et dans un quartier attractif et dynamique. En partenariat avec les acteurs locaux, le Gouvernement a engagé des actions pragmatiques et volontaristes pour transformer ces quartiers en profondeur, changer leur image, les inscrire dans la transition écologique et résorber les fractures territoriales.

3 DÉFIS



66 %

des ménages des QPV résidant dans un logement social. Dans certains quartiers prioritaires, le logement social représente plus de 80% des logements



44 %

des habitants des quartiers indiquent vouloir quitter leur logement, contre 25% ailleurs



31 %

des habitants des quartiers considèrent manquer d'espaces verts, contre 23% ailleurs

Favoriser la mixité sociale

CE QUE NOUS FAISONS DEPUIS 3 ANS :

→ **Eviter de concentrer les demandeurs de logement social les plus fragiles dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville**

La loi ELAN de 2018 exige qu'un quart des logements qui se libèrent en dehors d'un quartier prioritaire soient proposés aux personnes les plus modestes. Elle a prévu la mise en place de conférences intercommunales (CIL) réunissant l'État, les élus et les bailleurs afin de mettre en œuvre ces dispositions dans des conventions intercommunales d'attribution (CIA).

Les objectifs de mixité sociale fixés par la loi pour les attributions de logements sociaux ne sont aujourd'hui pas atteints, et seul un quart des territoires a adopté une convention intercommunale d'attributions. Les dispositions législatives existantes seront renforcées pour accélérer la conclusion des conventions et responsabiliser les acteurs sur l'atteinte des objectifs de mixité.

→ **Appliquer résolument la loi SRU pour une offre de logement social accessible, en particulier en zones tendues**

Pour favoriser la construction de logements sociaux là où il en manque, le Gouvernement a donné des instructions aux préfets pour faire appliquer de manière résolue la loi SRU. Celle-ci impose un seuil minimal de 25% de logements à atteindre dans certaines communes.

Entre 2017 et 2019, près de 211 000 logements sociaux ont été construits en application de la loi. Toutefois, la moitié de ces communes n'a pas rempli ses objectifs. Face à cette situation, les préfets ont fait preuve de fermeté et pris davantage d'arrêtés de carence.

AVEC LE CIV, LE GOUVERNEMENT VA :

→ **Orienter la production de logements sociaux au profit d'une offre diversifiée dans les communes qui en comptent déjà plus de 40%.**

Pour renforcer l'égalité des chances et lutter contre les ségrégations territoriales, il est indispensable de conforter l'action conduite sur la mixité des attributions de logements sociaux, et de soutenir la production de logements sociaux sur tout le territoire, notamment en appliquant la loi SRU. Dans les communes comptant plus de 40% de logements sociaux, l'offre nouvelle devra répondre à l'enjeu de diversification du parc de logements.



Accélérer la lutte contre l'habitat indigne

CE QUE NOUS FAISONS DEPUIS 3 ANS :

→ Renforcer les outils pour le traitement des copropriétés dégradées

Le Gouvernement a mis en place le plan initiatives copropriétés (PIC). En 10 ans, 2,7Mds€ (dont 2Mds€ pour l'ANAH) seront mobilisés pour soutenir 684 copropriétés en difficulté. 14 sites reconnus d'intérêt national bénéficient d'une attention renforcée afin d'améliorer le bâti et l'espace urbain.

Depuis le lancement de ce plan en 2018, 52 000 logements en copropriété en difficulté ont été rénovés, auxquels s'ajoutent 15 300 logements rénovés énergétiquement dans le cadre d'« Habiter Mieux copropriété » et 17 850 au titre de la lutte contre l'habitat indigne.

90 % des copropriétés inscrites dans le plan se situent dans les quartiers où l'ANRU mène le Nouveau Programme National de Renouvellement urbain (NPNRU) et y sont donc intégrées. 166M€ de l'ANAH y ont d'ores et déjà été engagés.

[Carte en annexe](#)



→ Lutter contre les marchands de sommeil

420 000 logements sont jugés potentiellement indignes en France. La Loi ELAN de 2018 a renforcé les actions contre les marchands de sommeil. Elle a instauré de manière préventive le « permis de louer », qui permet aux maires de contrôler *a priori* les locations dans certains secteurs. Elle a aussi renforcé les sanctions pénales et simplifié les procédures judiciaires pour protéger les populations fragiles des marchands de sommeil.

AVEC LE CIV, LE GOUVERNEMENT VA :

→ Amplifier les moyens financiers nécessaires au traitement des copropriétés dégradées



Dans le cadre du plan France Relance, les moyens financiers du Plan initiative copropriétés (PIC) seront augmentés de 50M€. Cela permettra de porter le montant total de l'intervention de l'Etat à plus de 200M€ en 2021 et ainsi d'accélérer les travaux des copropriétés les plus en difficulté. Cette action sera renforcée par l'ouverture de MaPrimeRénov' Copropriétés à l'ensemble des copropriétés dans le but d'améliorer la performance énergétique des logements.

→ Améliorer la gestion des copropriétés

Le Gouvernement mettra en place un observatoire des impayés de charges et des mesures incitatives d'accompagnement des syndics.

Rendre le cadre de vie plus attractif par le renouvellement urbain

CE QUE NOUS FAISONS DEPUIS 3 ANS :

→ **Amplifier le nouveau programme national de renouvellement urbain (NPNRU), porté à 10 milliards d'euros de financements ANRU**

→ **Accélérer la validation d'un maximum de projets et anticiper les opérations les plus marquantes**

Créés en 2003, les programmes de renouvellement urbain sont les outils d'une transformation globale et profonde des quartiers les plus en difficulté. Ils permettent d'agir sur les logements sociaux ou privés pour remplacer ceux qui sont dégradés par des logements neufs, mais aussi de les réhabiliter, de les restructurer ou de les repositionner dans le quartier. Ils améliorent le cadre de

vie et les équipements publics, ou encore favorisent le développement économique de proximité. Le nouveau programme national de renouvellement urbain (NPNRU) prévoit de bénéficier, entre 2014 et 2030, à 3 millions d'habitants résidant dans ces quartiers (soit près de la moitié des habitants des QPV).

En 2017, alors que le nouveau programme était quasiment au point mort, le Gouvernement a organisé le doublement de l'enveloppe du NPNRU, la portant de 5 à 10 milliards d'euros. Les procédures ont été revues et simplifiées pour que les bailleurs et les communes puissent engager leurs projets plus rapidement.

RÉSULTAT

85%
des projets validés
qui agiront sur :

[Carte en annexe](#)

→ **plus de 800 équipements publics**
dont **plus de 300 écoles**

→ **le logement social** avec 90 000 démolitions,
70 000 constructions et 120 000 réhabilitations

Le NPNRU entre dans sa phase opérationnelle et commence à être tangible avec le retour des grues dans les quartiers. À ce jour :

→ **près de 300 opérations**
sont achevées, au bénéfice de près de
10 000 ménages des quartiers prioritaires.

→ des travaux en sont en cours dans
230 quartiers, avec l'objectif de démarrer
les chantiers dans 300 quartiers d'ici la fin de
l'année.



AVEC LE CIV, LE GOUVERNEMENT VA :

→ Abonder l'enveloppe de l'ANRU de 2Mds€ pour le nouveau programme de renouvellement urbain

Après avoir réussi la première étape de la relance du NPNRU, le Gouvernement en engage une nouvelle en augmentant son enveloppe de 2Mds€. Cette nouvelle contribution de l'Etat, d'Action logement et du mouvement HLM permettra d'accélérer les projets portés par les collectivités, notamment pour améliorer la qualité des logements et du cadre de vie, ainsi que rénover des équipements. Les conditions de logement de 150 000 personnes supplémentaires pourraient être améliorées grâce à ces moyens nouveaux.

→ Amplifier la réhabilitation des logements sociaux

Dans le plan de relance, le Gouvernement a ouvert une enveloppe de 500M€ pour soutenir financièrement les projets des bailleurs. Cette enveloppe nouvelle permettra d'améliorer le confort et la performance énergétique des logements.



→ Accélérer la rénovation énergétique des bâtiments publics

Le Gouvernement a ouvert dans le plan de relance une enveloppe de 950M€ pour la rénovation énergétique des bâtiments publics locaux. Elle permettra concrètement d'accélérer le financement de travaux de rénovation énergétique attendus depuis longtemps. Elle complètera une autre enveloppe d'1Md€ ouverte mi-2020, dont les quartiers ont déjà pu bénéficier.

→ Lancer un plan de rattrapage pour les équipements sportifs dans les quartiers prioritaires

Pour amplifier le soutien aux collectivités comptant des quartiers prioritaires dans la construction, la rénovation et la modernisation de leurs équipements sportifs, le Gouvernement mettra en œuvre un plan de rattrapage de 100M€.

Pour encourager les pratiques sportives, un fond de 6M€ est mise en place pour soutenir les associations sportives dans les quartiers.



Renforcer la place de la nature en ville

CE QUE NOUS FAISONS DEPUIS 3 ANS :

→ Créer des Quartiers fertiles

Dans les quartiers prioritaires, la construction de la ville de demain, dense, agréable et résiliente, pourra s'appuyer sur 100 fermes urbaines placées au cœur des stratégies alimentaires locales et de la vie associative et culturelle. Elles seront autant d'îlots de fraîcheur et de biodiversité pour renforcer la continuité écologique.



Les 27 premiers lauréats ont été sélectionnés en décembre 2020 : micro-fermes, maraîchage, épiceries solidaires, circuits-cours, champignonnières, ateliers sur l'alimentation, jardins partagés... Les premières cultures sont attendues pour ce printemps. Le programme a été renforcé de 13M€ dans le plan France Relance.

[Carte en annexe](#)

AVEC LE CIV, LE GOUVERNEMENT VA :

→ Faire des quartiers des « #territoires engagés sur la nature »

En cohérence avec leurs stratégies territoriales, des collectivités volontaires seront accompagnées afin de favoriser, par une inscription dans les « Territoires engagés sur la nature », la mise en place d'opérations exemplaires forestières ou agricoles. Cela permettra d'agir pour une diversification des espaces plantés (mini-forêts, vergers ou potagers par exemple).

→ Soutenir la création de nouveaux jardins partagés

Le plan de relance prévoit 17M€ de financements nouveaux pour encourager la création de jardins partagés et familiaux. Vecteurs de solidarités et contribuant à la transition des villes vers plus de résilience, ces jardins seront également un atout pour enrichir la biodiversité.





Éducation et petite enfance

Relever le défi éducatif, c'est corriger dès le plus jeune âge les inégalités de destin et faire en sorte que l'avenir de notre jeunesse ne soit plus déterminé par son nom de famille, son lieu de résidence ou encore l'école fréquentée.

L'école est le premier rempart de la République, le premier lieu à devoir incarner l'égalité et la méritocratie républicaine, être le moteur de l'ascenseur social et permettre l'émancipation individuelle et l'intégration à la société.

3 DÉFIS

↘
60 %

des collégiens en QPV sont issus de milieux défavorisés

↘
20 %

d'échec au brevet en QPV, contre 10% au niveau national

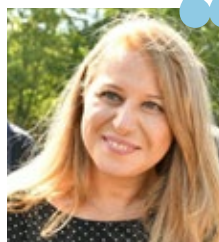
↘
3 %

des élèves en classes préparatoires aux grandes écoles viennent d'un QPV



“ L'École de la République est le premier levier de réduction des inégalités de destin. A travers le dédoublement des classes, les cités éducatives ou encore les cordées de la réussite, nous voulons donner les mêmes chances à tous les élèves, sur tout le territoire. ”

Jean-Michel Blanquer, ministre de l'Éducation nationale, de la Jeunesse et des Sports



“ Les Cités éducatives sont d'abord une nouvelle approche qui place l'enfant au centre de l'action collective. Tous les acteurs - l'Éducation nationale, les services de l'État, les associations, les familles... - sont mobilisés pour l'accompagner, de l'âge de 3 ans à ses 25 ans, pour ne laisser aucun enfant sans une solution adaptée. ”

Nadia Hai, ministre déléguée chargée de la Ville

Favoriser la réussite éducative des enfants dès leur plus jeune âge

CE QUE NOUS FAISONS DEPUIS 3 ANS :

→ Dédoubler les classes de Grande Section (GS), CP et CE1 en REP et REP+

Avec le dédoublement des classes de GS, CP et CE1, le Gouvernement a souhaité offrir un meilleur encadrement aux élèves les plus en difficulté scolaire, dans leur apprentissage des enseignements fondamentaux (lire, écrire, compter, respecter autrui) à la sortie de l'école primaire.

→ Augmenter sur le quinquennat la prime aux 60 000 personnels de l'Éducation nationale exerçant dans les établissements REP+

→ Créer des cités éducatives

Démarche partenariale à l'échelle d'un territoire, les cités éducatives s'appuient sur une alliance de l'ensemble des acteurs pour offrir aux élèves des quartiers prioritaires un cadre d'apprentissage et d'épanouissement renforcé, de l'enfance jusqu'à l'insertion professionnelle. Parents, enfants, élus, enseignants, acteurs associatifs, tous se mobilisent pour rendre prioritaire l'enfant, l'élève, l'individu et non plus le territoire.



Mais aussi, plus largement :

- la mise en place de petits déjeuners gratuits à l'école pour 150 000 élèves ;
- la mise en œuvre de l'opération « Devoirs faits », « plan mercredi » et le dispositif « Ouvrir l'école aux parents pour la réussite des enfants » ;
- la structuration à l'école de la médiation par les pairs ;
- le déploiement des programmes de réussite éducative et les contrats locaux d'accompagnement à la scolarité.

ANNONCE

126 cités éducatives
au bénéfice de
700 000
enfants et jeunes,
soit 1 jeune sur 3 dans les
quartiers âgés de 0 à 24 ans



Ces élèves bénéficient d'un taux d'encadrement d'un professeur pour 12 élèves au lieu de 24.

AVEC LE CIV, LE GOUVERNEMENT VA :

→ Renforcer le soutien à la création de crèches dans les quartiers

Le bonus « territoire » pour l'ouverture d'une place de crèche sera revalorisé de 500€ pour le porter de 3 100€ à 3 600€. L'aide à la création de place sera quant à elle portée à 22 600€. Les collectivités pourront dans le même temps bénéficier d'un appui en ingénierie (montage du projet immobilier, élaboration du plan de financement, conception du projet d'accueil, appui à la constitution de l'équipe).

→ Développer le programme des Cités éducatives

Ayant fait ses preuves lors du confinement, la démarche de cités éducatives sera étendue avec, dès 2021, une quarantaine de nouveaux territoires labellisés. Le Gouvernement poursuivra la montée en charge des cités éducatives pour atteindre 200 en 2022 avec un objectif de généralisation à l'occasion de la prochaine génération de contrats de ville. La cité éducative de Corbeil-Essonnes sera étendue et couvrira les quartiers de Montconseil, de la Nacelle et Rive-droite.

[Carte en annexe](#)

→ Proposer une offre de services interministérielle aux territoires labellisés Cités éducatives

Les différents ministères proposent des activités nouvelles dans un objectif d'excellence pour chaque élève, par exemple dans les domaines du numérique, de l'environnement, du sport (le pass'sport) ou encore de la culture (le pass culture).

Favoriser l'orientation des élèves et nourrir leur ambition pour leur permettre de choisir réellement leur voie

CE QUE NOUS FAISONS DEPUIS 3 ANS :

→ Proposer des stages de qualité aux collégiens en classe de 3^{ème}

Le stage d'observation de 3^{ème} obligatoire pour tous s'avère parfois difficile à trouver pour certains collégiens qui ne disposent pas d'un réseau et de contacts personnels. Une bourse de stages a été créée pour permettre aux élèves de découvrir la diversité des métiers et affiner leur orientation.

Mais aussi, plus largement :

- le développement des parcours d'excellence, notamment via les 220 cordées de la réussite bénéficiant à 36 000 jeunes des QPV ;
- le développement de classes préparatoires intégrées pour l'accès aux grandes écoles.

RÉSULTAT

Grâce à la mobilisation des acteurs publics, des entreprises privées, des clubs d'entreprises (PAQTE) et des partenaires associatifs, **plus de 30 000 offres de stage** ont été proposées pour l'année scolaire 2019/2020 (33 000 en 2018-2019), avec 14 000 offres pourvues.



AVEC LE CIV, LE GOUVERNEMENT VA :

→ Développer les cordées de la réussite au bénéfice des élèves des QPV

Les cordées de la réussite permettent de promouvoir la poursuite d'études et la réussite dans l'enseignement supérieur des collégiens et lycéens résidant dans des QPV.



→ Ouvrir de nouvelles places en internats d'excellence

Le Président de la République a annoncé l'ouverture d'un internat d'excellence par département.



L'ouverture de ces nouvelles places doit

permettre à des collégiens et lycéens, ne bénéficiant pas d'un environnement propice aux études, d'exprimer leur potentiel et de développer leur ambition scolaire, en leur offrant des conditions de travail optimales et un projet éducatif renforcé.

→ Encourager les élèves des grandes écoles à effectuer au moins un stage en QPV

Inciter les grandes écoles à mettre en place pour leurs étudiants des stages dans des établissements scolaires situés en QPV.



Emploi, insertion professionnelle et attractivité économique

Pour que le taux de chômage et la part des jeunes ni en études, ni en emploi, ni en formation (NEET) dans les quartiers ne soient plus deux fois et demi supérieur au reste du territoire, il nous faut agir sur l'insertion professionnelle des habitants des quartiers. Accompagner vers l'emploi les habitants des quartiers, c'est leur donner les clefs de leur émancipation individuelle, celle qui leur permettra de vivre dignement de leur travail et de construire leur vie.

3 DÉFIS



23,4 %

des habitants des QPV sont au chômage, contre 9,1% au niveau national



27,5 %

des jeunes des QPV sont NEET (ni en études, ni en emploi, ni en formation), contre 11,4% au niveau national



31 %

des habitants des quartiers considèrent manquer de commerces dans leurs quartiers, contre 25% ailleurs



“ Nous ne pouvons accepter que le taux de chômage dans les quartiers prioritaires de la ville soit plus du double de celui de la population française et que les habitants de ces quartiers n'aient pas accès à l'emploi parce qu'ils n'auraient pas la bonne adresse, ni les bons codes. Nous devons permettre à chacun et à chacune d'accéder à une qualification, une formation, ou un emploi. ”

Elisabeth Borne, ministre du Travail, de l'Emploi et de l'Insertion



“ La crise de l'emploi touche nos quartiers plus durement que n'importe quel autre territoire. Pourtant, jeunes ou adultes, ceux qui y habitent ne manquent ni de talent ni de courage. Pour qu'aucun d'entre eux ne se retrouve sans solution, les cités de l'emploi viendront renforcer l'action des acteurs locaux en offrant un cadre agile de coopération pour garantir aux habitants de nos quartiers les mêmes opportunités d'insertion qu'ailleurs. ”

Nadia Hai, ministre déléguée chargée de la Ville

Concentrer les moyens sur les publics les plus fragilisés, tout particulièrement les jeunes et les femmes

CE QUE NOUS FAISONS DEPUIS 3 ANS :

→ Investir dans la formation des jeunes et des demandeurs d'emploi peu ou pas qualifiés

Les difficultés d'insertion sur le marché du travail des habitants des quartiers, tout particulièrement des jeunes, tiennent pour partie dans une qualification qui ne correspond pas toujours au besoin du marché du travail. Pour permettre leur accès ou leur retour dans l'emploi, un investissement massif dans leur formation est nécessaire. C'est ce que fait le Gouvernement depuis 2018 avec le Programme d'Investissement dans les Compétences.

→ Doubler le nombre d'apprentis issus des QPV

Depuis la loi Avenir Professionnel, l'apprentissage redémarre dans le pays. Les jeunes des quartiers doivent pouvoir en bénéficier. Outre les actions menées pour sensibiliser les jeunes, le gouvernement a mis en place des prépa-apprentissage qui constituent un sas personnalisé permettant de garantir la réussite dans un parcours d'apprentissage.

→ Lancer en partenariat avec la Fédération française du bâtiment l'opération 15 000 Jeunes Talents Bâtisseurs pour le recrutement dans les métiers du bâtiment de jeunes et demandeurs d'emploi résidant dans les quartiers

RÉSULTAT

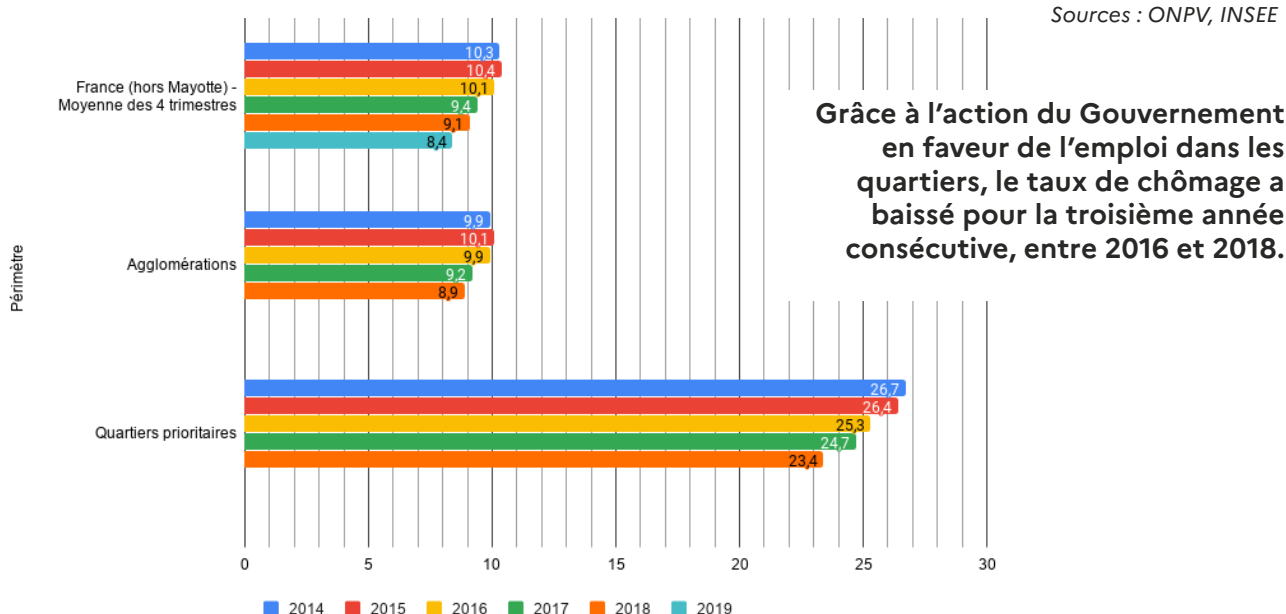
2 milliards d'euros investis en faveur la formation professionnelle des jeunes et des demandeurs d'emploi des quartiers pour favoriser leurs accès à l'emploi



1 000 sites de prépa-apprentissage ont été créés partout en France avec une priorité pour les jeunes des quartiers (un objectif de 15% minimum de résidents en QPV)

21 244 jeunes talents bâtisseurs recrutés dont 19 836 demandeurs d'emploi et jeunes issus des QPV ainsi que 1 408 réfugiés

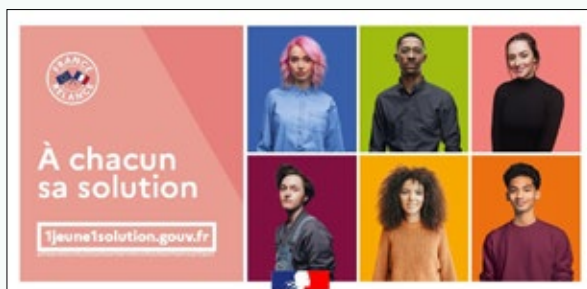
Taux de chômage sur le marché du travail des 15-64 ans de 2014 à 2019 (en %)



AVEC LE CIV, LE GOUVERNEMENT VA :

→ Mobiliser le plan #1 jeune 1 solution, doté de 7 milliards d'euros pour offrir une solution à chaque jeune.

Afin de répondre à toutes les situations, il mobilise un ensemble de leviers. L'objectif est de ne laisser personne sur le bord de la route. Il bénéficiera tout particulièrement aux jeunes des QPV, notamment avec les mesures suivantes.



• Renforcer la prise en charge des jeunes par les missions locales dans le cadre de la Garantie Jeunes et des PACEA

Les missions locales sont mises à contribution pour renforcer l'accompagnement des jeunes en situation de précarité. Les moyens dédiés aux Garantie Jeunes et aux PACEA et sont renforcés et bénéficieront aux jeunes exposés dans les quartiers. La mesure déjà en vigueur depuis la crise est amplifiée en 2021.

• Développer l'insertion par l'activité économique (IAE) pour les jeunes et mobiliser Pôle Emploi dans l'accompagnement intensif des jeunes des quartiers en difficulté d'emploi significative

Les jeunes les plus éloignés de l'emploi doivent faire l'objet d'une prise en charge renforcée que permet l'IAE par la combinaison de la mise à l'emploi et de l'accompagnement individualisé mais aussi de la formation grâce au PIC.

Pôle Emploi renforce également son soutien aux jeunes par la montée en régime de l'accompagnement intensif des jeunes (AIJ) qui rencontrent des difficultés d'intégration sur le marché du travail avec des recrutements de conseillers supplémentaires. La mesure, déjà montée en puissance en 2020, sera également amplifiée en 2021.

• Faire des contrats aidés (PEC et CIE) un vecteur d'intégration des jeunes des quartiers

Des contrats aidés pour les jeunes des quartiers sont mis en place, dans le secteur marchand (CIE) comme le secteur non marchand.

Le nombre de Parcours Emploi Compétences (PEC), cofinancé par l'Etat jusqu'à 80% sont doublés à partir de 2021 dans les QPV et les ZRR. Ces parcours seront orientés vers des secteurs porteurs et des métiers d'avenir

• Renforcer le dispositif « Sésame vers l'Emploi dans le Sport et l'Animation pour les Métiers de l'Encadrement » (SESAME)

Le dispositif SESAME permet un accompagnement individualisé des 18-25 ans sans emploi ni qualification par une formation qualifiante et en alternance en vue d'un emploi dans les métiers du sport ou de l'animation. En 2020, 3 155 jeunes sont présents dans le dispositif, dont 79% résidant en QPV ou ZRR. Avec le plan « #1 jeune 1 solution », 12M€ supplémentaires bénéficieront à 3 000 jeunes pour des parcours plus longs.

• Créer des emplois pour les jeunes dans le sport

40M€ supplémentaires seront mobilisés au bénéfice des habitants des quartiers : l'Agence Nationale du Sport soutiendra 2 500 emplois sportifs supplémentaires d'ici 2022 dont les premiers bénéficiaires seront les jeunes de moins de 25 ans habitant au sein de zones carencées.

• Proposer, des parcours de formation adaptés pour les habitants des QPV en situation d'illectronisme afin d'acquérir les premières compétences numériques

35M€ supplémentaires seront mobilisés dans le cadre du PIC pour permettre à 15 000 habitants des quartiers d'acquérir les compétences numériques de base indispensables dans le monde du travail.

→ Déployer le dispositif « Territoires zéro chômeur de longue durée » dans les quartiers parmi les 50 nouvelles expérimentations annoncées

→ Renforcer les clauses d'insertion

Les clauses d'insertion seront renforcées, pour viser l'objectif de 25% de marchés en valeur comportant une clause sociale. Il s'agira d'une part d'offrir un appui à des facilitateurs locaux et d'autre part de développer des programmes volontaristes en lien avec les élus locaux.

Sortir des logiques de dispositifs et mettre le demandeur d'emploi au cœur de la politique publique d'insertion

CE QUE NOUS FAISONS DEPUIS 3 ANS :

→ Déployer des Cités de l'emploi : « un territoire, un besoin, une solution »

Avec la même méthode que les cités éducatives, les Cités de l'emploi permettent de changer de façon de travailler : on réunit autour d'une même table agents du service public de l'emploi, responsables associatifs, chefs d'entreprise ; on ne gère plus un portefeuille mais on va vers les demandeurs d'emploi, particulièrement ceux qui sont les plus éloignés, pour leur proposer un accompagnement sur-mesure.

Exemples : une cité pour les demandeurs d'emploi de longue durée à Nantes, pour les parents isolés à Belfort, pour les chômeurs non indemnisés dans le Rhône, pour les jeunes femmes en Charente Maritime, pour les jeunes diplômés dans les Ardennes.

RÉSULTAT

24 Cités de l'emploi
ont été déployées

AVEC LE CIV, LE GOUVERNEMENT VA :

→ Créer 200 Cités de l'emploi en 2021

Les retours d'expérience des premières Cités de l'emploi ont montré l'efficacité du modèle dans les quartiers prioritaires. Face à l'urgence de la crise et à la nécessité que les moyens mobilisés par le Gouvernement sur le champ de l'emploi produisent des résultats tangibles, 60 Cités de l'emploi supplémentaires seront créées dès 2021. La démarche doit être généralisée à l'occasion de la prochaine génération de contrats de ville.

→ Créer une cité de l'emploi des Jeux Olympiques

Une Cité de l'emploi des Jeux Olympiques Paris 2024 sera créée en Ile-de-France en partenariat avec le Ministère des Sports. D'autres cités de l'emploi thématiques pourront voir le jour en fonction des enjeux économiques des territoires.

→ Créer de nouveaux postes de conseillers pour accompagner les demandeurs d'emploi dans 66 agences de Pôle Emploi dans les quartiers

L'accompagnement personnalisé des demandeurs d'emploi est un enjeu majeur, 500 nouveaux postes de conseillers seront

à cet effet créés dans les 66 agences Pôle Emploi présentant le plus fort taux de demandeurs d'emploi habitant dans les QPV concentrant le plus de difficultés. La capacité d'accompagnement renforcé sera ainsi doublée et permettra de renforcer l'offre proposée aux demandeurs d'emploi (renforcement du lien avec les partenaires locaux et le tissu associatif, multiplication des actions hors les murs, développement des immersions en entreprises) et ce jusqu'après leur embauche (suivi dans l'emploi). Les premiers conseillers prendront leur poste dans le courant de l'année 2021.

→ Lancer, dans le cadre du Plan d'investissement dans les compétences, un appel à projets 100 % inclusion dédié aux QPV de 50M€

Cet appel à projets financera des parcours sans couture, de la remobilisation jusqu'au retour à l'emploi à destination des habitants des quartiers. Il s'inscrira en complémentarité avec les actions déjà déployées dans ces territoires, notamment ceux labellisés Cités de l'emploi.

Encourager les entreprises à recruter et accompagner l'énergie entrepreneuriale des quartiers

CE QUE NOUS FAISONS DEPUIS 3 ANS :

→ Mettre en place des emplois francs

Des emplois francs ont été mis en place pour permettre aux entreprises de bénéficier d'une prime de 2500 euros par an sur deux ans pour le recrutement en CDD et de 5000 euros par an sur trois ans pour le recrutement en CDI lorsqu'elle recrute une personne résident en QPV.

Cette prime a été bonifiée pour le recrutement de jeunes de moins de 26 ans, jusqu'à 7 000€ par jeune la première année en CDI et 5 500€ en CDD .

→ Mobiliser les entreprises autour d'un PaQte

Avec le PaQte, le gouvernement a réuni les entreprises qui souhaitent œuvrer en faveur des habitants des quartiers prioritaires et qui s'engagent avec des objectifs ambitieux, chiffrés et évalués : des stages de troisième, des achats inclusifs ou encore des apprentis.

→ Mise en place d'une Prime de 1 500 € pour 5 000 entrepreneurs des quartiers

RÉSULTAT

38 000

emplois francs

signés depuis 2018 dont
80 % en CDI



1 400

entreprises mises en réseau
dont 80 grandes entreprises
nationales

AVEC LE CIV, LE GOUVERNEMENT VA :

→ Lancer une première génération de « Quartiers productifs »

Pour accompagner les collectivités locales dans la définition et la mise en œuvre de stratégies de développement économique dans les QPV, le ministère de la ville lance le programme Quartiers productifs, en partenariat avec la Caisse des dépôts, l'ANRU, l'ANCT et BPI France. Quartiers productifs permet d'actionner 4 leviers en faveur du développement économique des quartiers : l'entrepreneuriat, le commerce/l'artisanat, l'implantation d'activités industrielles et de services, et la transition numérique. Une première expérimentation de ce dispositif sera réalisée dans 12 territoires pré identifiés d'ici la fin du troisième trimestre 2021.

→ Accompagner les créateurs d'entreprises les plus fragiles grâce à des prêts à taux zéro ou prêts d'honneur solidaires en mobilisant le fonds de cohésion sociale

La mesure comporte deux volets : (1) le doublement du volume des prêts d'honneurs « classiques » destinés à accompagner davantage de demandeurs d'emploi dans la création de leur activité et (2) la création d'un prêt d'honneur solidaire « Renfort » destiné à renforcer les fonds propres des entreprises récemment créées par des demandeurs d'emploi et qui se trouvent fragilisées par la crise. 10 millions d'euros seront mobilisés à cet effet.

→ Soutenir l'entrepreneuriat au féminin

Des actions ciblées seront déployées sur les territoires fragiles, comprenant des initiatives de sensibilisation, d'amorçage à la création d'entreprise ou encore de marrainage.



Cohésion sociale

Accéder à ses droits, les faire valoir mais aussi bien connaître les principes et valeurs de la République sont des éléments essentiels au plein exercice de la citoyenneté. En coproduction avec les associations, les habitants, les acteurs locaux et les collectivités, le Gouvernement construit des réponses concrètes, adaptées aux réalités du terrain.

3 DÉFIS



67 %

des personnes interrogées après avoir suivi la formation Valeurs de la République et Laïcité ont modifié leurs postures et pratiques professionnelles



52 %

des habitants des QPV sont concernés par des comportements discriminatoires liés à leur origine réelle ou supposée



40 %

des habitants des QPV déclarent avoir renoncé à des soins par manque de moyens

Faire vivre la République et ses valeurs dans le quotidien des habitants

Pour faire exister la République et ne laisser aucune place aux alternatives qui divisent, la présence de l'Etat doit être réelle et s'incarner de différentes manières : par l'affirmation des valeurs de la République et par la présence physique des institutions et des services publics.

CE QUE NOUS FAISONS DEPUIS 3 ANS :

→ Lancer l'opération Quartiers d'été / Quartiers d'automne et les colos apprenantes pour les enfants et jeunes des quartiers



Dans un contexte où, chaque année, un enfant sur quatre ne peut pas partir en vacances, le Gouvernement a lancé Quartiers d'été, opération renouvelée à la Toussaint avec Quartiers d'automne. Cette opération, inédite et ambitieuse, répond à un impératif de justice sociale, de continuité éducative et de solidarité républicaine.

Grâce à la mobilisation de l'État, les collectivités locales et les associations, des activités et des services variés ont pu être proposés aux habitants des quartiers, et notamment aux jeunes tout au long des vacances scolaires, que ce soit au sein même des quartiers, en bas des immeubles, ou en dehors avec le soutien aux colonies de vacances.

RÉSULTAT

650 000 enfants et jeunes âgés de 6 à 24 ans résidant en QPV (soit un jeune sur trois) ont bénéficié d'au moins une action des Quartiers d'été (500 000 enfants des quartiers) ou des Quartiers d'automne (150 000 enfants des quartiers)

30 000 jeunes de 16 à 29 ans ont pu obtenir un stage ou une formation

8 700 jeunes ont pu accéder à des cours pour le passage du permis de conduire

3 000 jeunes ont obtenu un emploi via la plateforme d'emplois saisonniers créée mobilisationemploi.gouv.fr

RÉSULTAT

2 500 associations de grande proximité soutenues

400 projets pour garantir la continuité éducative, favoriser l'accès au numérique et promouvoir l'engagement citoyen

300 projets pour faciliter l'accès aux soins, développer la prévention-santé et soutenir l'accès à une alimentation saine, durable et locale

300 projets pour former, favoriser l'acquisition de compétences et lever les freins à l'emploi (mobilité, gardes d'enfants...)

400 projets socioculturels pour renforcer le lien social

→ Mobiliser un fonds d'urgence pour les associations de grande proximité, Quartiers solidaires, doté de 20M€



Plus de 2 500 associations ont été soutenues par Quartiers solidaires pour faire vivre la fraternité au plus près de nos concitoyens fragilisés par la crise sanitaire. Aux côtés de l'Etat et des services publics, les associations sont des acteurs essentiels pour amortir les effets de la crise et effectuer le dernier kilomètre jusqu'aux publics les plus fragiles.

Le fonds a ainsi permis aux associations de proximité de mettre en œuvre des actions de solidarité, prioritairement dans les domaines que la crise sanitaire et économique a davantage mis en difficulté : la continuité éducative et la lutte contre la fracture numérique, la santé et l'aide alimentaire, la formation et l'emploi, la culture.

→ **Mettre en œuvre un plan de formation aux Valeurs de la République et Laïcité (VRL)**



Cette formation, qui s'adresse à tous les acteurs de la Politique de la ville, professionnels, associatifs et citoyens, a déjà permis de former près de 50.000 personnes.

→ **Déployer des maisons et bus France Services**



169 structures France services ont été déployées dans les quartiers pour matérialiser la présence républicaine dans les territoires prioritaires et permettre aux habitants d'accéder à leurs droits.

→ **Ouvrir de nouveaux centres sociaux et espaces de vie sociale dans les quartiers**
46 nouveaux centres sociaux ont été créés depuis 2018.

→ **Le soutien national et local aux actions de rapprochement police-population**

Le ministère de la Ville finance des associations qui œuvrent à l'amélioration du dialogue police-population à l'instar de Raid Aventure ou Médiation Nomade. L'Etat local finance aussi de nombreuses initiatives de proximité dans ce domaine.

→ **Soutenir les associations les plus structurantes dans les quartiers via #TremplinAsso**

44 associations lauréates doté de 15M€ par an sur 3 ans.



AVEC LE CIV, LE GOUVERNEMENT VA :

→ **Reconduire les opérations Quartiers d'été et Vacances apprenantes**

→ **Reconduire Quartiers solidaires qui permet de soutenir les associations qui font vivre la solidarité au quotidien dans les quartiers prioritaires**

Un fonds de 20M€ sera mobilisé pour accompagner les initiatives de grande proximité : santé mentale, accompagnement au retour dans l'emploi, aide aux devoirs, lutte contre la fracture numérique.

→ **Doubler les crédits consacrés à la formation aux Valeurs de la République et Laïcité**

3,5 millions d'euros sont consacrés à cette formation, qui doit bénéficier à de nouveaux acteurs. Les collectivités et les associations seront encouragées à suivre cette formation.

→ **Déployer 400 France services en QPV d'ici fin 2022 couvrant 100% des QRR et des quartiers NPNRU**

→ **Créer des Cités de la jeunesse dans une quinzaine de territoires d'ici 2022**

Rassembler dans un seul espace les professionnels pour permettre à tous les jeunes d'accéder à leurs droits et de bénéficier des dispositifs qui leur sont dédiés

Rendre concrète la promesse républicaine d'égalité par des actions de lutte contre les discriminations

CE QUE NOUS FAISONS DEPUIS 3 ANS :

→ Mesurer :

- Réaliser un testing auprès des 120 plus grandes entreprises (SBF 120) d'ici 2021 sur les discriminations à l'embauche,
- Financer des testings sur l'accès au logement,

→ Prévenir :

- Sensibiliser les jeunes par des associations soutenues par l'Etat, porteuses de programmes d'éducation citoyenne, intervenant notamment en milieu scolaire (15 000 jeunes sensibilisés),
- Former les professionnels pour réduire et enrayer les discriminations par la création et la proposition de formations dédiées avec les cahiers de la lutte contre les discriminations,
- Soutenir les nouvelles formes de recrutements non-discriminants.

AVEC LE CIV, LE GOUVERNEMENT VA :

- Lancer ou accompagner des campagnes de testings thématiques régulières (logement, emploi, etc.) pour constituer un baromètre des discriminations
- Relancer les plans locaux de lutte contre les discriminations
- Articuler la plateforme de signalement de discriminations avec les plans locaux de lutte contre les discriminations grâce à la mobilisation d'un binôme adulte-relais/ service civique en charge de l'animation, du pilotage de la démarche et de l'« aller vers »
- Etablir et renforcer des partenariats directs avec les référents locaux et régionaux du Défenseur des droits

Promouvoir la place des femmes dans les espaces de la vie publique

Mettre en lumière le rôle des jeunes filles et femmes des QPV dans l'espace public, dans la gouvernance des associations, des instances de participation citoyenne ainsi que dans le monde politique et le monde économique.

CE QUE NOUS FAISONS DEPUIS 3 ANS :

→ Mettre en place des marches exploratoires avec les femmes des quartiers dans l'espace public (dans le cadre des projets de rénovation urbaine) et dans les transports en commun

→ Encourager les jeunes femmes à découvrir les métiers techniques et scientifiques et notamment en QPV

AVEC LE CIV, LE GOUVERNEMENT VA :

Sur le champ éducatif :

→ Lancer une stratégie nationale d'accès à la citoyenneté des jeunes filles (accompagnement, orientation scolaire et pro, etc. avec des rôles modèles)

Sur le champ de l'emploi :

→ Favoriser l'engagement en faveur de l'égalité entre les femmes et les hommes par la création de trois nouvelles missions de Service Civique, en partenariat avec l'Agence du Service Civique : « insertion des femmes par l'emploi », « accès aux droits des femmes » et « Grand Programme Egalité ».

→ Soutenir les initiatives associatives accompagnant les femmes des QPV à la sortie de l'économie informelle

Renforcer l'accès aux soins

CE QUE NOUS FAISONS DEPUIS 3 ANS :

→ Doubler le nombre de maisons et centres de santé dans les quartiers

Depuis 2018, 89 maisons et centres de santé ont été créés. Au total, 222 centres de santé et 78 maisons de santé pluridisciplinaires ont été identifiées dans les QPV.

→ Recruter 400 médecins généralistes dans les territoires prioritaires (Plan Ma Santé 2022)



AVEC LE CIV, LE GOUVERNEMENT VA :

→ Ouvrir 60 centres et maisons de santé pluri-professionnels et participatifs dans les quartiers

Ces structures offriront une prise en charge globale (médico-psycho-sociale) adaptée aux besoins particuliers des habitants des QPV, en recourant à des services de médiation sanitaire et d'interprétariat. Leur projet de santé sera construit avec les habitants afin de les rendre acteurs de leur santé.

→ Renforcer et moderniser les dispositifs de lutte contre les addictions dans les quartiers

Dans le cadre du Ségur de la Santé, l'Etat renforce les dispositifs de l'addictologie afin de mieux repérer, orienter et prendre en charge les personnes confrontées à des addictions. Dans les centres de soins, d'accompagnement et de prévention en addictologie (CSAPA) et les centres d'accueil et d'accompagnement à la réduction des risques pour usagers de drogues (CAARUD), les équipements seront modernisés pour permettre le recours aux téléconsultations/télésoins, et les effectifs renforcés pour assurer « l'aller-vers »

→ Former les acteurs de terrain dans les quartiers au programme de premiers secours en santé mentale (PSSM)

L'ensemble des acteurs de la politique des QPV peuvent élaborer une stratégie de formation aux PSSM et de déploiement en directions des publics identifiés comme prioritaires dans chacun des QPV (NEET, publics scolaire ou collégiens, addictions...). Les personnes mobilisées pour ces formations peuvent être des membres de la communauté volontaires, membres d'associations ou des professionnels (enseignants, travailleurs sociaux, éducatifs, éducateurs, médiateurs sociaux, missions locales ...).

→ Développer le réseau de maisons sport-santé

De nouvelles maisons sport-santé seront créées dans les quartiers prioritaires d'ici 2022. Outre la féminisation et la pratique en famille des activités sportives, elles offriront un accompagnement personnalisé à des publics éloignés ou réticents à une pratique sportive.

Démocratiser l'accès à la culture dans les quartiers prioritaires

CE QUE NOUS FAISONS DEPUIS 3 ANS :

- Renforcer et étendre les partenariats avec les institutions culturelles (1 125 partenariats noués)
- Amorcer le déploiement des Micro-folies (54 ont été déployées en QPV)
- Développer la pratique musicale (397 orchestres à l'école et 37 DEMOS en QPV)

Mais aussi plus largement : soutien au financement de l'opération « C'est mon patrimoine » et des actions « création en cours » et « 1 jour 1 œuvre ».



AVEC LE CIV, LE GOUVERNEMENT VA :

→ Amplifier le dispositif des partenariats culturels et créer une nouvelle forme de convention inspirée des Zones de sécurité prioritaire Culture (actuellement francilien)

→ Réorienter prioritairement les moyens liés au développement des microfolies en QPV

→ Soutenir le plan d'achats de livres auprès des libraires par les bibliothèques des collectivités territoriales

768 bibliothèques de QPV sont concernées.



→ Mettre en œuvre un plan d'investissement exceptionnel pour les bibliothèques

Près de 300 communes comprenant des QPV pourraient bénéficier de ce plan pour construire des équipements aujourd'hui inexistantes. D'autre part, ce plan permet aussi de financer l'extension des horaires d'ouvertures.



→ Lancement de l'appel à projets « Quartiers culturels créatifs »

Cet appel à projets vise à encourager la création de tiers-lieux culturels notamment en QPV. Il vient ainsi répondre à des attentes fortes de la part des acteurs associatifs et entrepreneurs culturels QPV.





Les mesures du Plan France relance dans les quartiers

Face à la crise inédite que connaît la France et à ses conséquences économiques et sociales, le Gouvernement a mis en place le plan France Relance, mobilisant 100 milliards d'euros pour une économie plus compétitive, écologique, résiliente et solidaire.

Ce plan massif, et tourné vers l'avenir, a vocation à bénéficier à l'ensemble des territoires et des citoyens et en particulier les plus fragiles.

C'est le cas des 1 514 quartiers prioritaires de la politique de la ville, qui représentent plus de 5,5 millions de Français, et qui connaissent avant la crise déjà des difficultés économiques et sociales structurelles.

1 milliard pour les quartiers prioritaires

Le Premier ministre s'est engagé à ce que 1% du plan de relance, soit un milliard d'euros, bénéficie de manière concrète aux quartiers prioritaires de la politique de la ville et aux habitants de ces territoires.

Il constitue une opportunité inédite pour investir dans le potentiel de ces quartiers, tant sur le plan humain qu'urbain.

A travers ce plan de relance, le Gouvernement porte 3 ambitions pour les quartiers prioritaires :

- **l'emploi et l'insertion professionnelle des jeunes ;**
- **l'amélioration du cadre de vie et l'attractivité des territoires ;**
- **le renforcement de la cohésion sociale.**



Faire ensemble, avec tous ceux qui vivent et œuvrent au quotidien dans nos quartiers est l'une des clés de la réussite de la relance. La relance ne se fera pas sans eux »

Nadia Hai

L'emploi et l'insertion professionnelle des jeunes comme priorité pour permettre une émancipation par le travail et contribuer à la lutte contre les inégalités sociales

Doté de 7 milliards d'euros, **le plan #1 jeune 1 solution** vise à offrir une solution à chaque jeune. Il mobilise un ensemble de leviers : aides à l'embauche, formations, accompagnements, aides financières aux jeunes en difficulté, etc. afin de répondre à toutes les situations. Il bénéficiera tout particulièrement aux jeunes des QPV.

Cela concerne notamment :

→ **l'orientation et la formation des jeunes dans les secteurs et métiers d'avenir** par les parcours personnalisés, les cordées de la réussite (10M€) et les internats d'excellence (50M€), la Promo 16-18 pour les jeunes décrocheurs ainsi que les formations qualifiantes et pré-qualifiantes (700M€) ;

→ **l'accompagnement des jeunes les plus éloignés de l'emploi**, via les Parcours emploi compétences (financés jusqu'à 80% par l'Etat), le contrat initiative emploi, la garantie jeune, le PACEA, l'Accompagnement Intensif Jeunes ou encore le renforcement du dispositif SESAME (12M€), devant permettre à 6 000 jeunes rencontrant des difficultés d'insertion sociale et/ou professionnelle de décrocher un métier dans le champ du sport ou de l'animation ;



- **les aides à l'embauche** afin de faciliter l'entrée dans la vie professionnelle (contrat d'apprentissage ou de professionnalisation), et tout particulièrement une aide spécifique aux QPV « Emploi franc + » (7 000€ la 1^{ère} année, puis 5 000€ les années suivantes pour les CDI, 5 500€ la première année, puis 2 500€ l'année suivante pour les CDD d'au moins six mois) ;
- des parcours de formation adaptés pour les personnes résidant en QPV en situation d'illectronisme afin d'**acquérir les premières compétences numériques** (35M€) ;
- **le soutien à la création d'activité** (40M€ pour encourager 17 500 jeunes à la création d'entreprise, une partie dans les quartiers.

Améliorer le cadre de vie et accélérer la transition écologique pour des territoires plus attractifs

Au-delà du défi du renouvellement urbain à l'œuvre dans plus de 450 quartiers, la relance doit permettre d'entraîner les quartiers dans la dynamique nationale de transition écologique. Comme l'a souligné le Premier ministre dans son discours de politique générale, « *l'écologie n'est pas l'apanage des quartiers de certaines villes* ».

Le plan France relance mobilise ainsi :

- 500M€ seront consacrés à la réhabilitation des logements sociaux et 50M€ aux copropriétés dégradées via MaPrimeRénov', en majorités situées dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville. Pour les habitants des nombreuses copropriétés dégradées et des 1,4 million de logements sociaux situés en QPV, cela signifie **mieux isoler, gagner en confort et réduire les factures** à régler à la fin du mois. Plus qu'une réponse écologique aux problématiques majeures de passoires thermiques dans les quartiers, cette mesure est profondément sociale en allant à la source d'une grande précarité énergétique.
- 2Mds€ seront consacrés à la construction et la rénovation énergétique des bâtiments publics des collectivités locales (950M€ de DSIL, 950M€ pour les bâtiments des collectivités territoriales et 50M€ pour les équipements sportifs avec une priorité pour les QPV). Pour les travailleurs et les usagers des bâtiments publics, que ce soient d'écoles, de mairies annexes, de crèches, de centres sociaux, de gendarmeries, de maisons de santé, de bibliothèques ou encore de gymnases, ces crédits permettront **un renforcement de la présence physique des services publics au sein des quartiers et une meilleure qualité d'accueil et d'usage** en leur sein.

Enfin, la crise sanitaire a démontré le besoin de « **verdir** » **nos quartiers** et d'apporter la nature en ville en développant l'agriculture urbaine. Le plan France relance prévoit 13M€ pour les quartiers fertiles et 17M€ pour les jardins partagés, répondant ainsi aux attentes fortes de nos concitoyens des quartiers soucieux de leur cadre de vie, de leur alimentation et de leur santé.

Soutenir les acteurs de la solidarité

Alors que les quartiers prioritaires concentrent une part importante de personnes en situation de pauvreté (42% dans les QPV contre 14% ailleurs), la crise sanitaire n'a pas épargné les plus fragiles. **La relance économique et écologique ne pourra réussir sans la composante sociale de notre pacte républicain.**

C'est pourquoi le plan de relance soutient les forces vives dans les territoires, notamment les collectivités territoriales et les associations de proximité. Cela passe notamment par le soutien à la culture (43M€) et l'inclusion numérique (250M€) vecteur d'émancipation et de lien social, par le soutien aux associations de lutte contre la pauvreté (100M€) et par le soutien de proximité dans les quartiers (emplois FONJEP, services civiques).

S'assurer que les mesures parviennent jusqu'aux habitants des quartiers

Afin que les mesures de relance produisent des résultats rapides, compte tenu de l'urgence de la crise, **le Gouvernement a décidé de s'appuyer sur les territoires pour leur mise en œuvre.** C'est un gage d'efficacité, d'adaptabilité, d'équité et de cohésion de la relance.

Les contrats de relance et de transition écologique (CRTE) traduisent cette ambition et s'articuleront avec les contrats de ville.

La relance génère un élan dont chacun, à son échelle, doit se saisir. Ainsi, le ministre de l'Économie, des Finances et de la relance et le ministre de la Cohésion des territoires et des relations avec les collectivités territoriales ont publié en décembre 2020 un guide à destination des maires et des présidents d'EPCI sur les mesures du plan de relance destinés tout particulièrement aux collectivités.

Afin de **mieux inclure et prendre en compte les besoins des quartiers prioritaires**, la ministre déléguée chargée de la Ville, Nadia Hai, a souhaité **créer les conditions** permettant à ces territoires de jouer pleinement leur rôle et de bénéficier concrètement des mesures de la relance.

C'est pourquoi il est demandé aux Préfets :

→ d'associer aux comités régionaux et départementaux de suivi de la relance un ou plusieurs maires de communes comprenant des QPV ;

→ d'organiser, en tant que de besoin, des réunions du comité départemental de suivi de la relance tout ou en partie dédiées aux enjeux des quartiers prioritaires afin d'informer et d'accompagner les potentiels bénéficiaires et porteurs de projets dans les QPV et présenter notamment aux élus locaux les outils d'ingénierie de projets à leur disposition ;

→ de communiquer spécifiquement sur la mise en œuvre des mesures du plan de relance dans les QPV de leur département/ ou région dans le cadre de la communication du suivi du déploiement de France Relance.

De plus, le Conseil national des villes effectuera un suivi de l'engagement sur le déploiement de France Relance dans les quartiers.

Enfin, la ministre continuera d'aller à la rencontre des territoires afin de s'assurer de la mise en œuvre de ces mesures sur le terrain, notamment en organisant avec les services déconcentrés de l'État et collectivités territoriales des réunions de travail sur le déploiement de la relance dans les QPV, comme elle a pu le faire précédemment à Roubaix, Grigny, Chanteloup-les-Vignes et Toulouse.

Toutes les mesures du plan sur www.planderelance.gouv.fr
Le guide des mesures de France relance à destination des maires sur
www.planderelance.gouv.fr/documents-utiles

La politique de la ville : une méthode en faveur de l'égalité des chances

1. Mobiliser l'ensemble des ministères en faveur des quartiers

- Prolonger les conventions d'objectifs interministérielles
- Généraliser les indicateurs territorialisés dans les dispositifs de droit commun pour évaluer leur impact dans les QPV

2. Renforcer le dialogue avec les acteurs qui font vivre la politique de la ville

AVEC LES HABITANTS

- Valoriser davantage l'expertise citoyenne dans les quartiers et les politiques publiques avec la création d'un « Conseil national des jeunes engagés »
- Promouvoir toutes les formes de participation citoyenne à la coproduction de l'action publique, notamment en articulant les « tables de quartiers » et les conseils citoyens, notamment par l'articulation des conseils citoyens et des « tables de quartiers »

AVEC LES ACTEURS ASSOCIATIFS

- Accompagner les associations de proximité dans leur structuration en réactivant les DLA (Dispositifs locaux d'accompagnement)
- Confier une mission d'assistance technique aux centres sociaux et structures de proximité pour accompagner les petites associations à rédiger et déposer leurs dossiers.
- Donner de la visibilité aux associations financées par le ministère de la Ville sur les périodes de réponse aux appels à projets lancés et par des conventions pluriannuelles d'objectifs.
- Déployer la Plateforme Grande équipe de la réussite Républicaine afin de mettre en réseau tous les acteurs de la politique de la ville
- En parallèle de la charte d'engagements réciproques entre l'Etat, les collectivités et les associations, inciter les coopérations interassociatives

AVEC LES ÉLUS LOCAUX

- Mettre en place dans chaque département un conseil territorial de la politique de la ville, lieux de dialogue entre les services de l'Etat et les maires sur la mise en œuvre des dispositifs
- Apporter une aide en ingénierie aux communes afin de les accompagner notamment dans la mobilisation des fonds européens
- Publier des listes des associations subventionnées par l'Etat dans chaque territoire

3. Rendre plus lisibles les dispositifs de la politique de la Ville et leurs impacts

- Elaborer un baromètre commun aux politiques publiques mises en œuvre par l'Etat et inscrites dans le cadre des contrats de ville pour évaluer l'impact sur la vie des habitants des quartiers
- Publier sur la plateforme de la Grande Equipe un répertoire des dispositifs de la politique de la ville
- Créer une cartographie interactive des dispositifs en faveur des QPV sur le site du ministère de la Cohésion des territoires et des relations avec les collectivités territoriales
- Dans le cadre des missions de l'Observatoire national de la politique de la ville, poursuivre la construction de données statistiques pour mieux connaître les QPV

4. Engager la réflexion sur la politique de la ville post 2022

- Lancer une large concertation auprès de tous les acteurs sur les contrats de ville post-2022

Les résultats en cartes



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Liberté
Égalité
Fraternité

AGENCE NATIONALE DE LA COHÉSION DES TERRITOIRES

62 QUARTIERS DE RECONQUÊTE RÉPUBLICAINE (QRR)

◆ 55 QRR concernant 98 quartiers prioritaires de la Politique de la Ville

◆ 7 nouveaux QRR labellisés au 28 janvier 2021



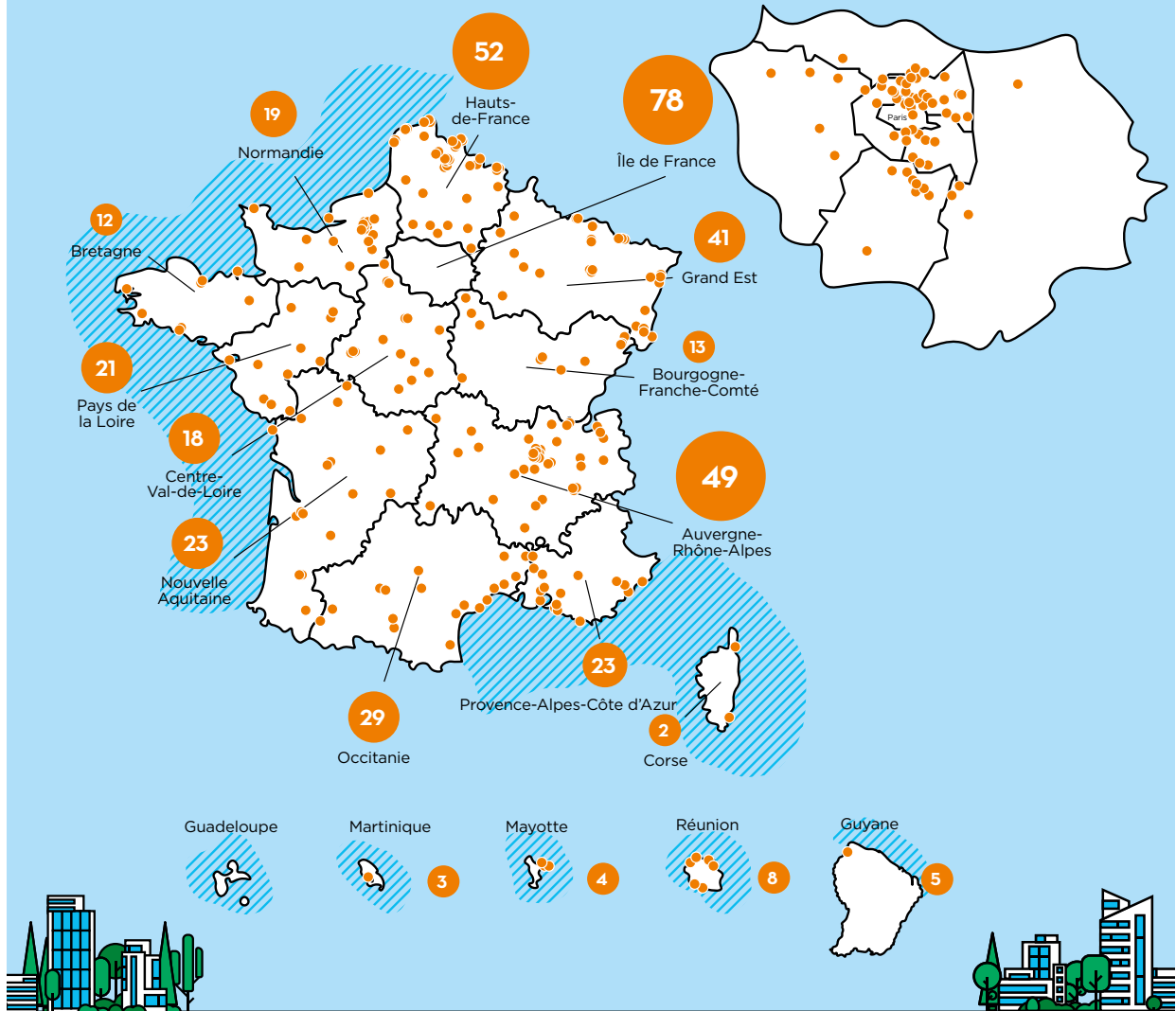
Sources : Ministère de l'intérieur • Réalisation : ANCT, pôle ADT ONPV Cartographie, janvier 2021

ÉTAT D'AVANCEMENT DU DÉPLOIEMENT DU **NPNRU**

Au 1er janvier 2021, les projets du **Nouveau Programme National de Renouvellement Urbain (NPNRU)** sont désormais validés dans 400 quartiers sur les 450 concernés.

Où se trouvent les 400 projets de quartiers validés ?

(au 1er janvier 2021)



Montants financiers et volumes opérationnels

10,4 Milliards d'euros à disposition des collectivités et des bailleurs sociaux pour permettre plus de 33,4 milliards d'euros d'investissements :

90 300
démolitions
de logements sociaux

67 400
reconstructions
de logements sociaux

122 600
réhabilitations
de logements sociaux

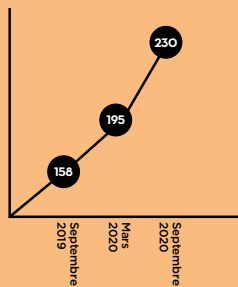
835
équipements publics,
dont 310 écoles

OÙ EN SONT LES CHANTIERS DANS LES QUARTIERS EN RENOUVELLEMENT URBAIN EN SEPTEMBRE 2020 ?

Tous les six mois, l'ANRU réalise une enquête auprès des collectivités locales ayant un projet de renouvellement urbain afin de mesurer l'avancement concret du NPNRU.

Les chantiers ont commencé dans **230 des 450** quartiers du programme

Évolution du nombre de quartiers en chantier



Des opérations déjà réalisées et de nombreux chantiers en cours



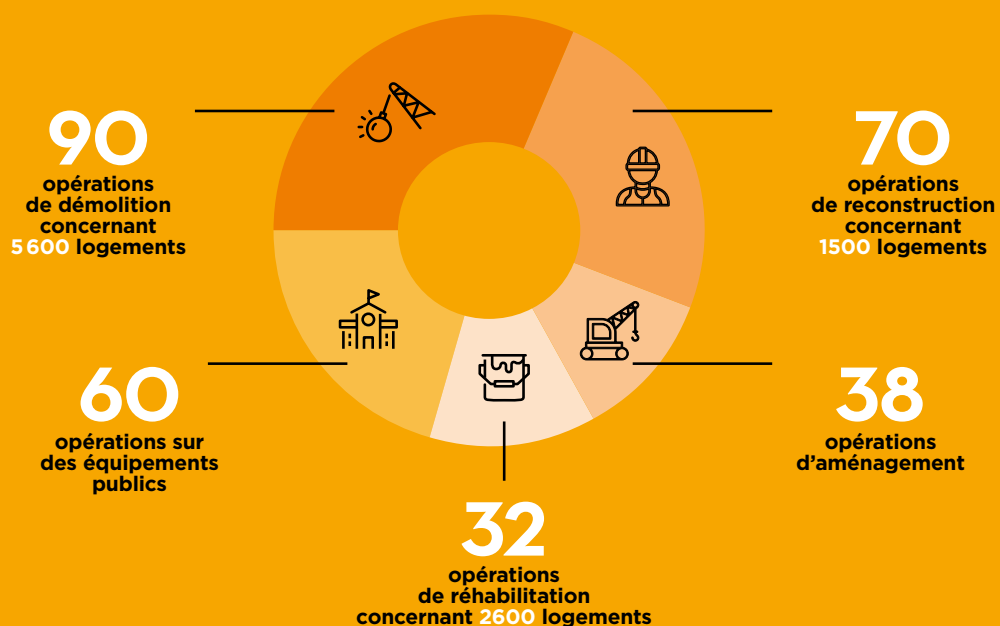
290
opérations
achevées



600
opérations en cours
de chantier

À QUOI CORRESPONDENT LES OPÉRATIONS DÉJÀ RÉALISÉES ?

Le cadre de vie de nombreux habitants est déjà transformé grâce aux **290** opérations déjà achevées

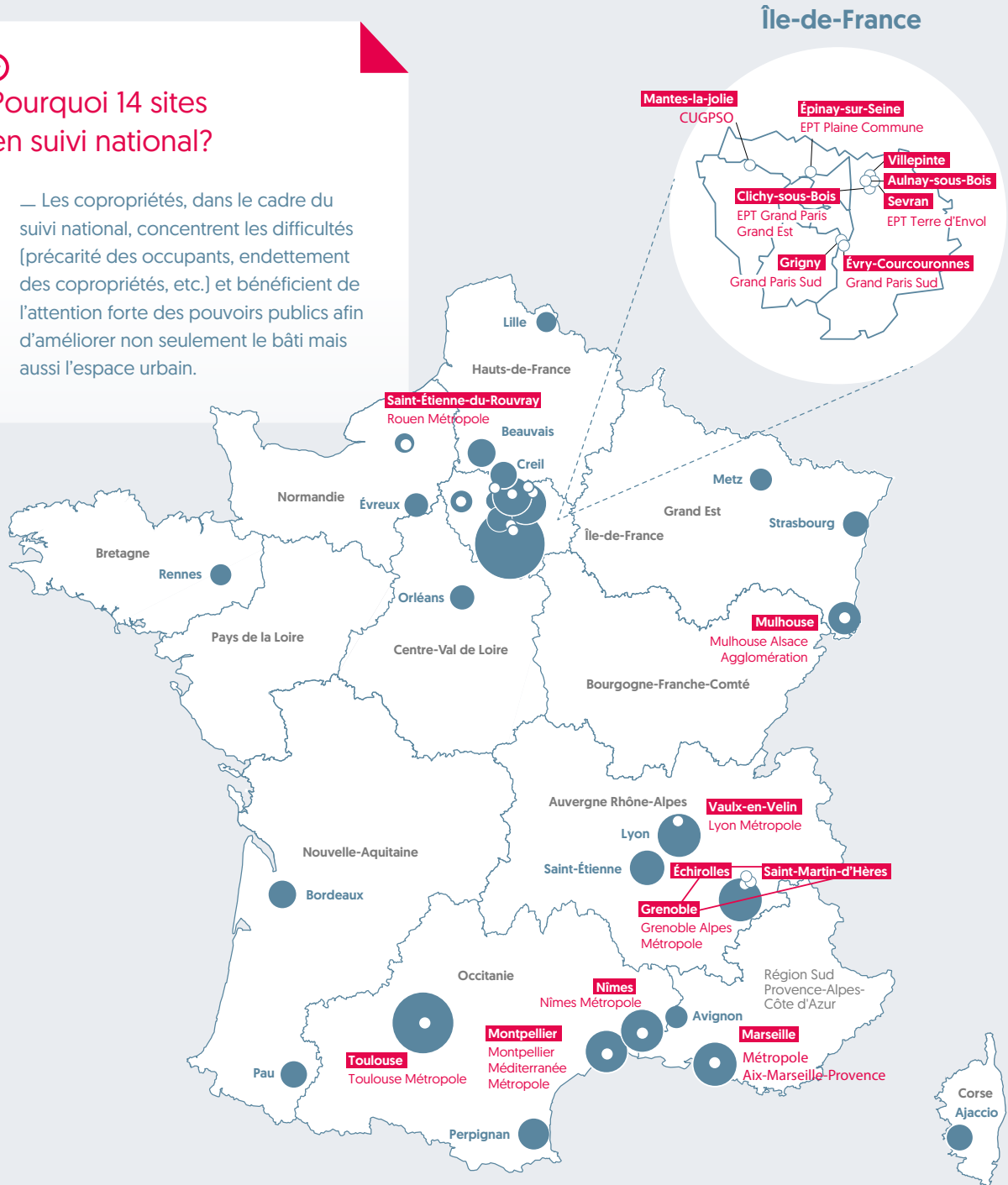


Carte des 14 sites en suivi national



Pourquoi 14 sites en suivi national?

— Les copropriétés, dans le cadre du suivi national, concentrent les difficultés [précarité des occupants, endettement des copropriétés, etc.] et bénéficient de l'attention forte des pouvoirs publics afin d'améliorer non seulement le bâti mais aussi l'espace urbain.



CARTE DES 14 SITES NATIONAUX

Mulhouse, Toulouse, Montpellier, Nîmes, Marseille, Évry-Courcouronnes, l'ensemble Aulnay/Sevran/Villepinte, Grigny, Clichy, Mantes-la-Jolie, Epinay-sur-Seine, Vaulx-en-Velin, l'ensemble Grenoble/Saint Martin D'Hères/ Échirolles et Saint-Étienne-du-Rouvray.

○ Site en suivi national
Établissement public d'appartenance

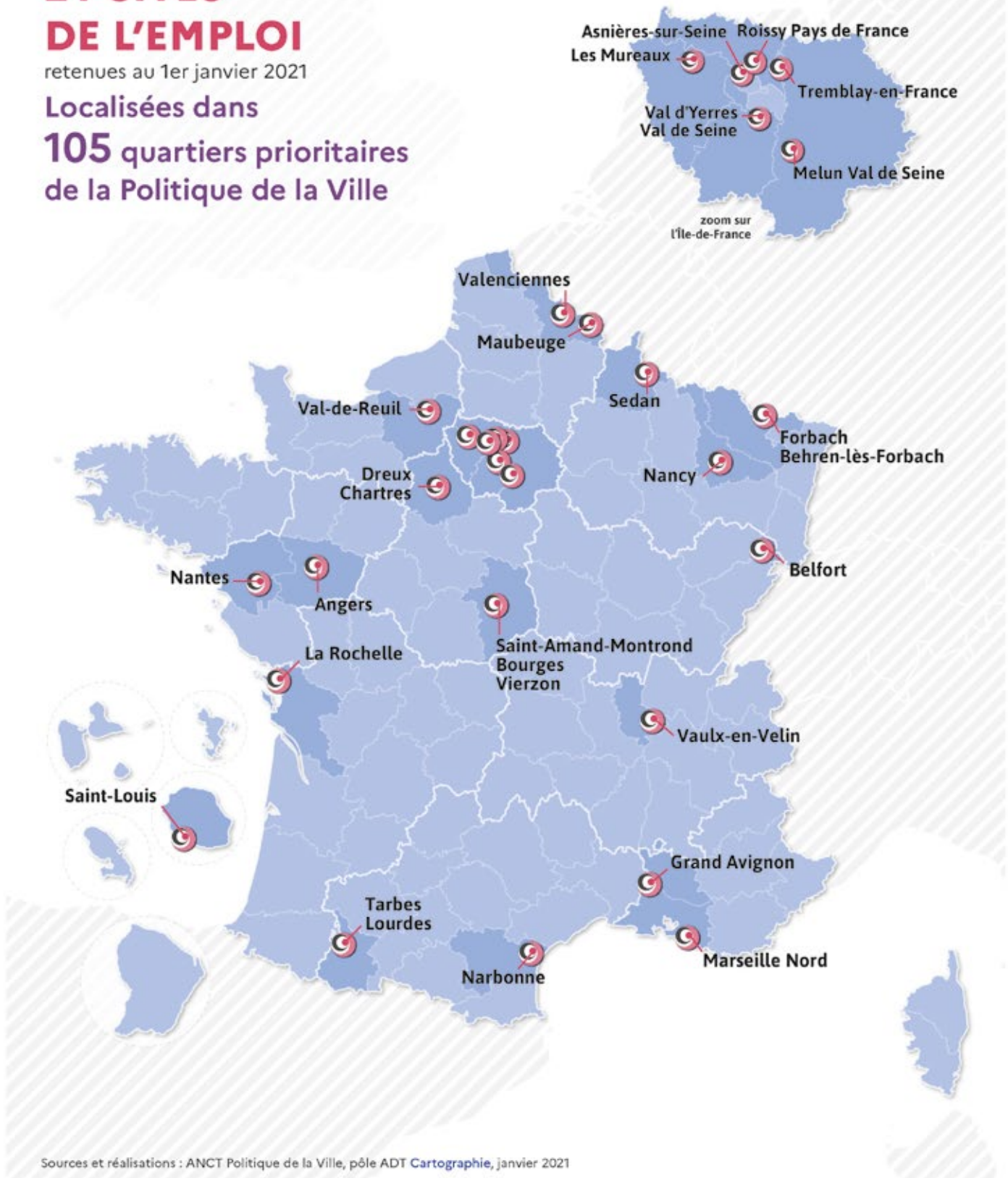
● territoires concentrant plus de 500 logements en copropriétés en difficulté d'après le recensement effectué par les préfets de région en février 2018

24 CITÉS DE L'EMPLOI

retenues au 1er janvier 2021

Localisées dans

105 quartiers prioritaires
de la Politique de la Ville



Sources et réalisations : ANCT Politique de la Ville, pôle ADT Cartographie, janvier 2021



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

Liberté
Égalité
Fraternité

AGENCE
NATIONALE
DE LA COHÉSION
DES TERRITOIRES



126 CITÉS ÉDUCATIVES

◆ 80 Cités Éducatives en 2020

◆ 46 nouvelles Cités
en janvier 2021

Île-de-France



Métropole



Sources et réalisations : ANCT Politique de la Ville, pôle ADT Cartographie, janvier 2021



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

Liberté
Égalité
Fraternité

AGENCE
NATIONALE
DE LA COHÉSION
DES TERRITOIRES

169 FRANCE SERVICES

réparties dans

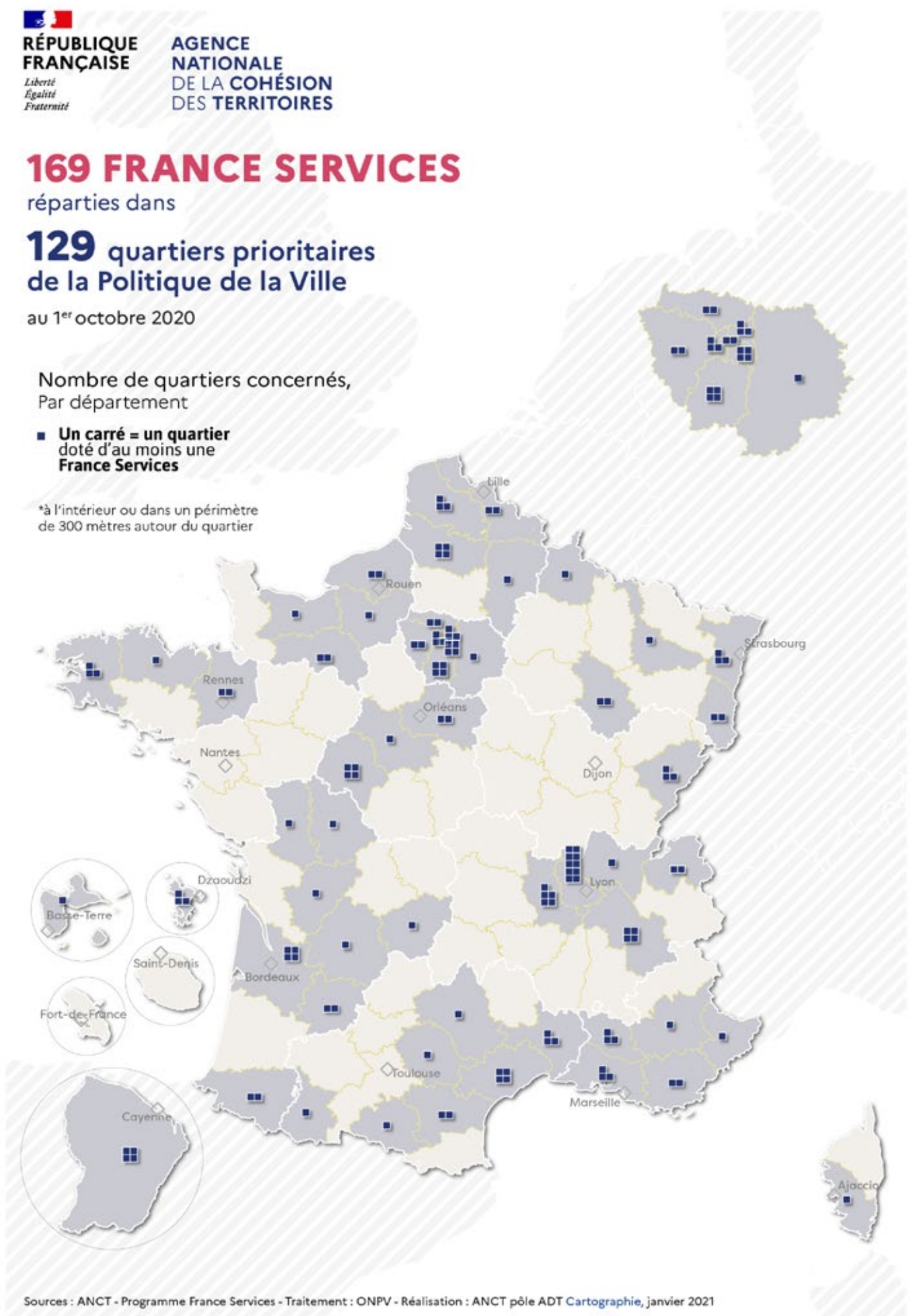
129 quartiers prioritaires de la Politique de la Ville

au 1^{er} octobre 2020

Nombre de quartiers concernés,
Par département

- **Un carré = un quartier**
doté d'au moins une
France Services

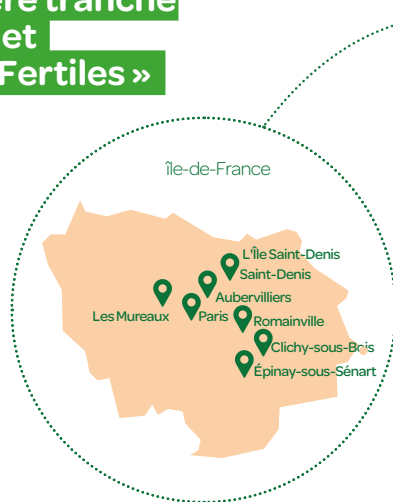
*à l'intérieur ou dans un périmètre
de 300 mètres autour du quartier



Sources : ANCT - Programme France Services - Traitement : ONPV - Réalisation : ANCT pôle ADT Cartographie, janvier 2021

Qui sont les lauréats ?

Cartographie des 27 lauréats de la 1ère tranche de l'appel à projet « Les Quartiers Fertiles »



Critères d'éligibilité

- Des projets portant spécifiquement sur la thématique de l'agriculture urbaine, avec une visée prioritairement productive et marchande (création d'emplois)...
- ciblant des quartiers d'intérêt national ou régional du NPNRU...
- Portés par des collectivités menant des projets dans le cadre du NPNRU (EPCI et EPT / communes le cas échéant) ou tout autre opérateur, sous réserve de la formalisation d'un partenariat avec la collectivité

Critères d'appréciation et de sélection des projets

- **Ambition** du projet (impact économique, social, environnemental)
- **Contextualisation** et articulation de la démarche avec le projet urbain
- **Richesse** du partenariat
- **Robustesse** des compétences mobilisées
- **Niveau de maturité** de la démarche
- **Caractère innovant** de la démarche, le cas échéant

La liste des lauréats

P. 13

Frais Vallon à Marseille : projet de micro-ferme urbaine
La Savine à Marseille : l'agriculture urbaine comme vecteur de transition

P. 14

Grand Avignon : Territoires fertiles dans les quartiers en renouvellement
Rennes : Le Blossne fertile

P. 15

Vierzon : nourrir les convergences
Dijon : ramifications
Bordeaux : cultivons nos quartiers

P. 16

Vaulx-en-Velin : continuum agricole de la grande île
Annemasse : opération d'agriculture urbaine sur le quartier du Perrier
Valenciennes Métropole : agriculture urbaine NPNRU

P. 17

Nevers : Banlay Fertile
La Métropole européenne de Lille : valoriser et encourager l'agriculture urbaine
Angers : cultivons notre terre

P. 18

Toulouse : l'agriculture urbaine, levier de résilience alimentaire et professionnelle
Aubervilliers
La Saugue : Terre Terre – Ferme productive et pédagogique à Aubervilliers

P. 19

Paysage urbain à Paris : la ferme pédagogique de Charonne
Les Mureaux : 110 Cultures
Cycloponics à Paris : Le terrier

P. 20

Bas Clichy : la ferme du Bois du Temple
Île Saint-Denis : Lil'Ô

P. 21

Sartrouville : Champerché dans la cite des Ides
Épinay-sous-Sénart : Cœur de ville

P. 22

Parti poétique à Saint-Denis : Zone sensible
Romainville : agriculture urbaine et alimentation saine et solidaire
Les Abymes : Cultivé en cité

P. 23

Francs Moisis à Saint-Denis : parc intercommunal d'agriculture urbaine du Glacis
Fort de France : ferme d'agriculture urbaine de Desclieux à Fort-de-France



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

Liberté
Égalité
Fraternité

AGENCE
NATIONALE
DE LA COHÉSION
DES TERRITOIRES

103 FABRIQUES DE TERRITOIRE ET FABRIQUES NUMÉRIQUES DE TERRITOIRE

réparties dans

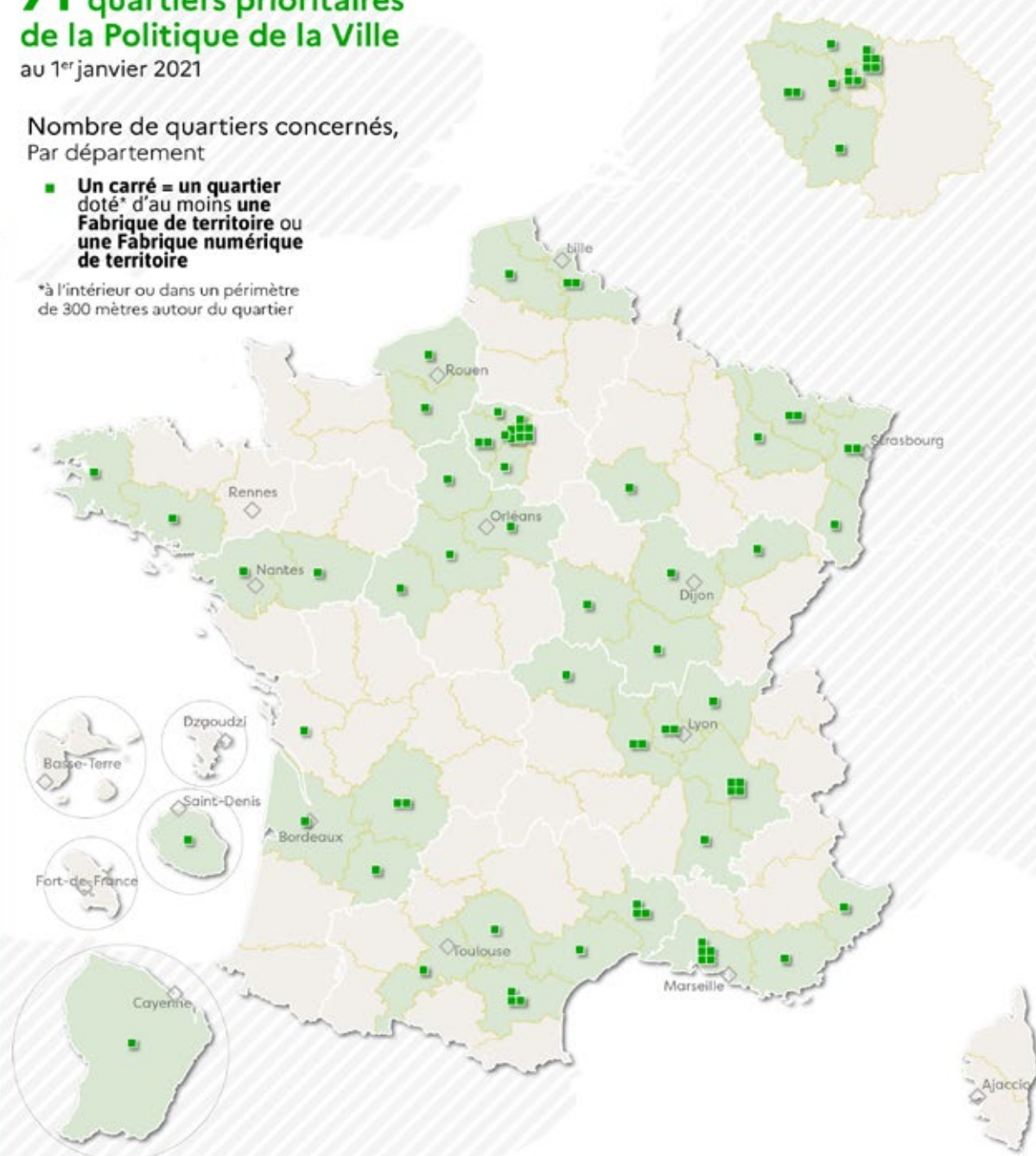
71 quartiers prioritaires de la Politique de la Ville

au 1^{er} janvier 2021

Nombre de quartiers concernés,
Par département

- Un carré = un quartier
doté* d'au moins une
Fabrique de territoire ou
une Fabrique numérique
de territoire

*à l'intérieur ou dans un périmètre
de 300 mètres autour du quartier



Sources : ANCT - Programme Nouveaux Lieux-Nouveaux liens, Traitement : ONPV - Réalisation : ANCT pôle ADT Cartographie, janvier 2021

Dossier de presse

29 JANVIER 2021

Comité interministériel à la ville



GOVERNEMENT

*Liberté
Égalité
Fraternité*